

# F E D E C H O S E S



-----Pour le fédéralisme-----

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Fédéchoses - \*F124\*  
Une Europe unie



pour un Monde uni

2004 - 31<sup>ème</sup>. année - 2<sup>e</sup> trimestre

N° 124

## Editorial

### La Constitution européenne, les gouvernements nationaux, le spectre du fédéralisme et la lutte pour la paix.

Les gouvernements nationaux restent obsédés par le spectre du fédéralisme. Lorsqu'il s'est agi au sein de la Convention européenne de mettre en cause le droit de veto en matière de politique extérieure les divers ministres ont accouru ventre à terre pour interdire un tel sacrilège ! Depuis, au Conseil des ministres, ils se sont à nouveau étripés pour multiplier les clauses de sauvegarde contre les perspectives de prises de décision à la majorité qualifiée !

Comme toujours, toute trace de fédéralisme doit être extirpée.

Les gouvernements veulent encore et toujours une union boiteuse d'Etats nationaux.

Mais les gouvernements se trompent et ils trompent les citoyens européens.

Heureusement ceux-ci ne seront pas dupes longtemps et vont prendre conscience que, sans un gouvernement fédéral européen, responsable devant le Parlement européen, les engagements de leurs gouvernements sont bâtis sur du sable. Il est illusoire de prétendre combattre le déficit démocratique de l'UE et conserver le droit de veto ! Il est malhonnête de prétendre que l'UE doit parler d'une seule voix et maintenir les centres de pouvoir nationaux en matière de politique extérieure et de sécurité !

Les gouvernements prétendent vouloir bâtir l'Europe mais, de fait, ils entretiennent sa division.

Une Constitution européenne en l'absence d'un gouvernement fédéral européen ne permettra pas à l'UE d'agir efficacement pour la paix, la justice internationale et le développement durable. La lutte des fédéralistes, pour qui la Constitution européenne ne pouvait être qu'une étape, doit continuer car les Européens ne peuvent se satisfaire d'une UE divisée et impuissante. Au sein même du Parlement européen apparaissent en ce moment les premiers réels partis politiques européens, des partis qui s'inspirent ouvertement des valeurs du fédéralisme. Par ailleurs, la Constitution européenne (imparfaite) qui nous est proposée comporte deux points fondamentaux : le droit d'initiative populaire reconnu à un million de citoyens de l'UE et le pouvoir décisif accordé au PE d'enclencher la procédure de convocation d'une véritable Assemblée constituante.

Gageons que le spectre du fédéralisme n'a pas fini de hanter les gouvernements !

Enfin, les critiques (justifiées) que l'on doit adresser au projet constitutionnel actuel ne doivent pas faire oublier sa signification historique. Depuis l'apparition de l'humanité les conflits entre communautés ont toujours été traités par la guerre, la loi de la violence et le meurtre légalisé. La Constitution européenne représente la première tentative dans l'histoire de régler les controverses entre Etats par le droit. La *constitutionnalisation* des relations internationales est la seule voie offerte à l'humanité si elle veut survivre et se développer en résolvant le problème de la paix (*dont nous savons, depuis Kant, qu'elle est l'impossibilité de la guerre, pas seulement l'absence momentanée de la guerre*).

La Constitution européenne est le premier chantier de la paix ! Même imparfaite, elle doit être approuvée par le peuple européen dans un référendum unique. La bataille pour la fédération européenne, première victoire de la démocratie internationale et première étape concrète vers la Fédération mondiale, doit continuer de plus belle. Tel doit être le message d'optimisme de l'avant-garde fédéraliste.

**Fédéchoses**

## Fédéchoses - Pour le fédéralisme

### pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans Fédéchoses, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, Fédéchoses, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de Fédéchoses sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par Fédéchoses, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de Fédéchoses se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- Fédéchoses, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

| FEDECHOSSES<br>Pour le fédéralisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | ABONNEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Presse fédéraliste</b><br/> <b>12, rue Président Carnot - 69002 Lyon</b><br/> <b>Tél. / fax 04.78.72.09.70</b><br/> <b>Email jfbb_fr@yahoo.fr</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Directeur de la publication :</b><br/> <b>Jean-Luc Prevel</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Comité de rédaction :</b><br/> <b>J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba -</b><br/> <b>D. Colmont - L. Levi - M. Morin</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Jivaro Imprimerie</b><br/> <b>9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Commission paritaire 56256</b></p> | <p>Nom .....<br/>           Prénom .....<br/>           Adresse .....<br/>           .....<br/>           .....</p> <p style="text-align: center;"><b>Normal € 8</b><br/> <b>Militant € 16</b><br/> <b>Soutien € 80</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE</b><br/> <b>12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon</b><br/> <b>C.C.P. 2490 82 P LYON</b></p> |

| <b>Sommaire :</b>                                                                                                               |    |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|
| EDITO - La Constitution européenne, les gouvernements nationaux et le spectre du fédéralisme.                                   | P. | 1  |
| Le Congrès de Gênes de l'U.E.F.-Europe                                                                                          | P. | 3  |
| La Constitution européenne maintenant ! Adoption sans veto ! <b>Jean-Francis BILLION</b>                                        |    |    |
| Déclaration et résolution du Congrès de Gênes de l'U.E.F.                                                                       | P. | 4  |
| Rapport politique - <b>Jo LEINEN (Président de l'U.E.F.)</b>                                                                    | P. | 5  |
| Intervention de <b>Keith BEST</b> (Président du Bureau exécutif du MFM/WFM)                                                     | P. | 8  |
| Les Articles de confédération (1775-1797) ; l'ombre d'un pouvoir. <b>Joseph MONTCHAMP</b>                                       | P. | 11 |
| Henri Frenay, incarnation française du fédéralisme européen. Témoignage pour l'histoire.<br><b>Jean-Pierre GOUZY</b>            | P. | 14 |
| Pour une citoyenneté européenne de résidence. <b>Paul ORIOL</b>                                                                 | P. | 19 |
| De l'élargissement de l'UE à une vraie régionalisation pour la Bretagne. <b>Christian GUYONVARCH</b>                            | P. | 22 |
| Un service civil pour l'Europe. <b>Francesco FERRERO</b>                                                                        | P. | 22 |
| Norberto Bobbio - fédéraliste ante literam. <b>Lucio LEVI</b>                                                                   | P. | 23 |
| Hommage à Bernard Voyenne. <b>Jean-Pierre GOUZY</b>                                                                             | P. | 24 |
| La crise irakienne, le plan Sharon et l'absence de l'Europe. <b>Guido MONTANI</b>                                               | P. | 24 |
| Le rôle de l'Asie dans la réforme des Nations unies et des autres institutions internationales.<br><b>Manuel MANONELLES</b>     | P. | 25 |
| Fiche de lecture. L'Avenir de la liberté. La démocratie illibérale ici et ailleurs de Fareed Zakaria.<br><b>George LINGBOUR</b> | P. | 26 |

## Le Congrès de Gênes de l'U.E.F. Europe (19-21 mars 2004).

### **La Constitution européenne maintenant ! Adoption sans veto !**

#### **Adhésion au World Federalist Movement.**

#### **Coopération avec les mouvements de la société civile globale.**

Le XX<sup>e</sup> Congrès européen de l'U.E.F. s'est tenu à Gênes sous le slogan « **La Constitution européenne maintenant ! Adoption sans veto !** » avec le soutien de la Commission européenne, de la région Ligurie, de la province et de la ville de Gênes. Nous développerons ici principalement les discussions et résolutions politiques du congrès.

La journée du vendredi a eu lieu un débat public, sur « **Identité européenne, culture et fédéralisme** » et une table-ronde autour des notions de « **valeurs de la laïcité** » et de « **racines chrétiennes de l'Europe** ». En début d'après-midi, Jo Leinen, président de l'U.E.F.-Europe, a souligné que le congrès se tenait à un moment crucial pour l'issue de la bataille constitutionnelle lancée par les fédéralistes sept années auparavant à leur Congrès de Vienne. Après lui, ont pris la parole le président du *Comité Gênes 2004 - Capitale européenne de la culture*, Alfonso Iozzo, président du MFE italien, le maire de Gênes et un représentant de la province. La séance inaugurale a été clôturée par une intervention de la Commissaire européenne Viviane Reding, sur le thème « **Société civile, citoyenneté active et démocratie participative en vue des futurs défis constitutionnels de l'Union européenne** ». Enfin Jo Leinen a présidé et introduit une nouvelle table ronde, « **Constitution européenne : adoption, entrée en vigueur et révisions à venir** », avec diverses interventions (Monica Frassoni -ancienne secrétaire générale de la JEF supranationale, parlementaire européenne et présidente du groupe des Verts au PE-, Paolo Ponzano -responsable des questions constitutionnelles à la Commission-, Marina Sereni -parlementaire italienne, du secrétariat des *Démocrates de gauche*-, Alessandro Alfieri -responsable des questions européennes à *La Margherita*- et Jacopo Venier -responsable pour la politique extérieure du *Parti des communistes italiens*).

Le samedi a vu se réunir trois commissions, « **L'Europe et le monde** », « **La stratégie européenne pour un développement soutenable** », et, « **La stratégie fédéraliste et la campagne pour la Constitution européenne** » et diverses tâches statutaires.

Dimanche matin Jo Leinen a présidé la séance et présenté les résultats de l'élection du nouveau Comité fédéral (en feront partie provenant de l'UEF-France, deux responsables de la région Rhône-Alpes -Jean-François Billion et André Darteil-, Yves Lagier et Daniel Hulas -président et secrétaire général de l'UEF-France-, Jacques Chauvin, Christian Palucca et Jean-Marc Marty, des sections Ile de France et Midi-Pyrénées, les deux derniers en qualité de suppléants). Jo Leinen, ayant confirmé sa disponibilité à conserver son poste pour une nouvelle année dans l'optique de son remplacement prochain à la tête de l'organisation, a été réélu à une très large majorité.

Après les votes se sont exprimés les représentants de la JEF-Europe, du World Federalist Movement, du *Mouvement européen international* et du *Conseil des communes et régions d'Europe* italien. Nous reprenons ici l'intervention de Keith Best, président du bureau exécutif des fédéralistes mondiaux, au moment où une nouvelle étape vient d'être franchie dans le rapprochement entre les fédéralistes européens et mondiaux enclenché par Mario Albertini (ancien président de l'U.E.F. et directeur de la revue *Il Federalista*) à la fin de la guerre froide et à laquelle nous avons apporté tout notre soutien.

La fin de la matinée du dimanche a été consacrée au débat et à l'adoption des 5 résolutions : motion de politique générale, déclaration sur les élections au Parlement européen, motion sur le terrorisme international, motion sur l'adhésion au *Mouvement fédéraliste mondial* et motion sur la collaboration avec les mouvements de la société civile globale. Nous publions ci-après trois d'entre elles seulement, la motion de politique générale, qui trace la feuille de route de l'U.E.F.-Europe jusqu'à son prochain congrès, étant bien résumée par la *Déclaration sur les élections au Parlement européen* et celle sur le terrorisme international développant des idées très similaires à notre dernier éditorial.

En clôturant les travaux du Congrès Jo Leinen a espéré que les efforts des fédéralistes seraient prochainement récompensés par l'adoption de la Constitution européenne tout en rappelant qu'ils auraient alors accompli un pas en avant notable mais pas gagné la bataille finale pour la fédération européenne. Suite à la clôture du Congrès le nouveau Comité fédéral a procédé à la nomination des autres membres du Bureau exécutif. Notons enfin, pour nous en réjouir, que Bruno Boissière, ancien parlementaire européen (Verts) demeure secrétaire général de l'U.E.F.-Europe.

Les militants et responsables de l'UEF-France qui participent à notre comité de rédaction ne peuvent que se féliciter des résultats d'un congrès qui a très largement validé les thèses qui s'expriment depuis plus de 10 ans dans nos colonnes et que certains fédéralistes français ont souvent eu de la peine à valider. Elles font l'objet de deux des principales résolutions du congrès et que nous résumons ici : **rapprochement avec le WFM, et, travail critique avec les organisations de la société civile globale, en particulier au sein des Forums sociaux européens et mondiaux**. (Nos lecteurs intéressés peuvent s'adresser à l'UEF Rhône-Alpes -12 Rue Président Carnot, 69002 Lyon- pour obtenir l'ensemble des résolutions du Congrès publiées par ses soins dans la *Lettre de l'UEF Rhône-Alpes* de mai 2004).

**Jean-François BILLION**

**Secrétaire de la rédaction de Fédéchoses. Président UEF Rhône-Alpes.**

## Déclaration concernant les élections au Parlement européen.

Le Congrès européen de l'*U.E.F.*, réuni à Gênes le 21 mars 2004,

- est conscient que les membres du Parlement européen élus en juin 2004, seront face à quelques décisions cruciales pour l'avenir de l'unité européenne, y compris :

- le choix du prochain **Président de la Commission européenne** ;
- la ratification de la **Constitution européenne**, au cas où elle serait acceptée avec un nombre minimal d'amendements par rapport au projet proposé par la Convention ;
- la nécessité de convoquer une nouvelle **Convention européenne**, au plus tard en 2008, afin de rectifier les défauts de la Constitution ;

- appelle en conséquence tous les **partis politiques** se présentant aux élections au Parlement européen du mois de juin à désigner, dès avant, leur candidat favori au poste de prochain Président de la Commission ;

- fait appel à tous les **candidats** aux élections européennes du mois de juin :

- pour qu'ils informent leurs électeurs de leur choix en ce qui concerne la prochaine Présidence de la Commission européenne
- pour qu'ils s'engagent à ratifier la Constitution européenne ;
- pour qu'ils s'engagent en faveur de la convocation d'une nouvelle Convention, au plus tard en 2008, afin de rectifier les défauts de la Constitution.

- appelle tous les électeurs participant aux élections européennes à apporter leur soutien aux candidats s'engageant personnellement en faveur des objectifs ci-dessus.

## Sur la coopération entre les organisations fédéralistes et les mouvements de la société civile globale.

Le Congrès européen de l'*U.E.F.*, réuni à Gênes les 19-21 mars 2004,

### Reconnaît :

que la guerre en Irak a été la cause et l'effet d'une crise globale sérieuse qui a divisé les principales institutions et organisations internationales, sur lesquelles reposait l'ordre mondial depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Mais à cette tendance s'est opposée la montée d'un nouvel acteur mondial, le mouvement pour la paix. Des manifestations mondiales pour la paix se sont déroulées le 15 février 2003 et le 20 mars 2004, qui ont mobilisé des millions de personnes dans le monde entier et montré que la paix est perçue par une vaste multitude de citoyens du monde comme la priorité politique de notre temps.

### Souligne avec force :

que l'Europe est le terrain privilégié pour souder les mouvements fédéralistes et les mouvements pour la paix et où le grand projet de constitutionnalisation des relations internationales peut commencer à se réaliser.

### Considère :

que la participation féconde du mouvement fédéraliste aux réunions et aux forums de la société civile globale durant ces dernières années (Gênes, Forum social -Gênes 2001 ; 4° et 5° Assemblée des peuples des Nations unies, Pérouse 2001 et 2003 ; second Forum social mondial - Porto Alegre 2001 ; 1° Forum social européen, Florence 2001 ; 4° Forum social mondial, Mumbai 2004),

est une condition importante pour augmenter les forces de soutien à la fédération européenne et mondiale.

### Souligne :

que le travail et les activités du Forum permanent de la société civile de 1995 à aujourd'hui ont montré qu'il existe des propositions et des actions communes entre les fédéralistes et la société civile.

### Remarque :

que pendant le Forum social européen de Florence ont été collectées plus de 2.000 signatures en faveur de l'appel pour une Constitution fédérale européenne.

### Insiste sur le fait :

que la convergence croissante entre le mouvement fédéraliste et les mouvements pour la paix, pour les droits de l'homme et l'environnement s'est révélée positive en plusieurs occasions telles que :

- l'établissement de la Cour criminelle internationale, qui fut soutenu par le *World Federalist Movement* en tant que leader d'une coalition de 4.000 ONG dont l'action a influencé les négociations gouvernementales ;
- le lancement de la campagne "L'Europe refuse la guerre" proposée et inspirée par l'association italienne *Tavola della Pace* (Table ronde pour la paix) et l'*U.E.F.* Italie pour demander l'inclusion dans la Constitution européenne d'une déclaration qui reprenne l'article 11 de la Constitution italienne et l'article 26 de la *Grundgesetz* allemande qui répudie la guerre comme moyen de résolution des disputes internationales. Cette campagne débuta pendant le 3° *WSF* à Porto Alegre et

culmina dans la participation massive de plus de 200.000 personnes à la Marche pour la paix entre Pérouse et Assise en octobre 2003. Elle était consacrée à l'Europe et se conclua par un discours du Président de l'U.E.F.

- L'approbation par le Forum social italien d'un document intitulé "Mouvements constituants : Charte pour une Europe fédéraliste, sociale, démocratique et pacifiste" déclarant que l'Union européenne doit être fédéraliste.

Considère qu'il est essentiel :

de poursuivre, à la fois le travail entrepris pendant ces dernières années dans le cadre des mouvements de la

société civile globale et les relations avec les ONG et les syndicats et de canaliser l'effort global et la mobilisation pour la paix et un monde différent vers les objectifs institutionnels d'une fédération européenne et d'une fédération mondiale.

Lance un appel :

aux organes, sections et membres de l'U.E.F. pour qu'ils travaillent avec les organisations et les activités du mouvement pour la paix afin de promouvoir la fédération européenne et mondiale comme la pré-condition essentielle d'un monde en paix.

## Adhésion au MFM / WFM (extraits)

**Le Congrès européen de l'U.E.F. réuni du 19 au 21 mars à Gênes,**

a. Vu :

- le statut actuel de l'U.E.F. en tant qu'Organisation associée (OA / AO) du WFM,
- le renforcement du dialogue et des échanges de vues entre fédéralistes européens et mondiaux,
- les résolutions adoptées par le précédent Congrès et le dernier Comité fédéral de l'U.E.F. réuni en novembre 2003 (*en annexe*),
- les discussions entre responsables de l'U.E.F. et du WFM sur leurs relations et projets futurs;

b. considérant qu'au-delà de la question du statut avec lequel l'U.E.F. adhère au WFM, l'objectif commun important devrait être de développer des activités communes et de proposer des solutions fédéralistes communes aux défis globaux en Europe et dans le monde;

A. confirme la candidature de l'U.E.F. au WFM au statut d'organisation membre (OM / MO) ;

B. marque son accord sur les propositions et demandes suivantes :  
(...)

C. invite les délégués de l'U.E.F. dans les organes du WFM à promouvoir des **solutions fédéralistes** pour unir les Etats des différentes régions du monde et pour réformer les Nations-Unies et les autres institutions et organisations internationales dans le sens d'un monde uni, démocratique et pacifié ;

D. exprime la volonté de l'U.E.F. d'agir en tant que **représentation du WFM au niveau européen**;

E. marque son accord pour que les conditions qui seront acceptées par les deux parties quant à la pleine adhésion de l'U.E.F. au WFM soit **réexaminées** après deux ans par le Comité fédéral de l'U.E.F. et l'organe compétent du WFM.

## Rapport politique de Jo LEINEN

**Parlementaire européen (PSE – Allemagne) - président de l'U.E.F.-Europe.**

### Une Constitution européenne - Sans veto national !

Depuis sept ans maintenant, l'U.E.F. est au premier plan de la campagne pour une Constitution européenne se déroulant à travers toute l'Europe. Du congrès de l'U.E.F. à Vienne en 1997 à celui de Gênes en 2004, on peut noter d'importantes étapes vers notre objectif principal. Le débat sur l'avenir de l'intégration européenne et la finalité de l'Union européenne n'a quasiment jamais été aussi vif que ces deux dernières années. La société civile, les partis politiques, les parlements et les gouvernements ont examiné le projet européen dans les moindres détails. Au cours de ces discussions, les fédéralistes ont joué un rôle significatif.

En dépit du consensus auquel on est parvenu dans la Convention, la Constitution a échoué en décembre 2003 en raison d'un désaccord au sein de la Conférence intergouvernementale (CIG). Par conséquent, la lutte pour la Constitution européenne doit se poursuivre.

Entre l'automne 2001 et le printemps 2004 il y a eu diverses évolutions politiques qui ont encore des répercussions sur l'intégration européenne.

L'introduction de l'Euro.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les Euros, billets et pièces, ont été mis en circulation dans douze des Etats membres de

l'UE. C'est un événement historique. Trois cent millions de citoyens paient dans la même devise.

Les fédéralistes ont dû attendre ce jour pendant plus de trente ans. Malgré plusieurs contretemps et retards, l'U.E.F. a toujours maintenu le cap vers l'objectif d'une européanisation de la politique monétaire. L'euro est maintenant devenu la seconde devise mondiale avec le dollar américain. Sur les marchés des capitaux internationaux, l'euro inspire confiance et soutien. Par cette avancée, l'Europe a acquis un niveau important de souveraineté et une certaine aptitude pour entreprendre des actions indépendantes.

Il est désormais important d'obtenir une représentation unique de l'euro au sein des diverses institutions internationales telles que la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international (FMI). Le moment est venu de nommer « M. ou Mme Euro » comme vice-président(e) de la Commission européenne afin de représenter la devise européenne aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les citoyens et les acteurs économiques dans la zone euro économisent des milliards d'euros vu qu'il n'y a plus de frais de transaction et les frais de couvertures contre les fluctuations monétaires sont devenus superflus. Il faut expliquer ces avantages au public, même s'il y a eu un certain nombre de cas agaçants, du fait de ceux qui ont exploité la conversion des devises nationales à l'euro pour en tirer un profit personnel. Nous gardons l'espoir de voir bientôt la concurrence réduire les prix excessifs et les ramener, avec le temps, à leur niveau normal.

#### *La Convention sur la Constitution européenne.*

La déclaration de Laeken, adoptée lors du Sommet européen de décembre 2001, a établi la Convention afin de débattre de 64 questions. C'est la première occasion dans l'histoire de l'UE où il fut fait référence, dans un document officiel, à une Constitution européenne.

La Convention a entamé son travail le 28 février 2002 sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Il est devenu évident, au bout de deux mois, qu'elle ne proposerait pas plusieurs réponses possibles aux questions posées, mais qu'elle ébaucherait un **texte unique**. Même la résistance de quelques Etats membres et des eurosceptiques n'ont pu empêcher le public de parler de plus en plus d'« une convention constitutionnelle » travaillant sur « un projet constitutionnel ». Malgré les nombreux compromis qui ont dû être faits, la méthode de la Convention a permis d'accomplir de nombreux progrès substantiels allant vers un approfondissement de l'UE. Après la Convention qui avait ébauché la Charte des droits fondamentaux de l'UE, cette méthode transparente et parlementaire a fait ses preuves une seconde fois. La Convention a acquis en conséquence une position permanente au sein du processus constitutionnel de l'UE.

L'U.E.F. a eu une influence directe sur le projet constitutionnel par le biais de deux intergroupes au sein du Parlement européen et de la Convention. En

regroupant des organisations partageant les mêmes idées, la coalition *Federalist Voice* a aussi pu jouer un rôle constructif. L'achèvement du travail de la Convention en juin / juillet 2003 a fait naître de grands espoirs de voir aboutir à l'approfondissement avant l'élargissement ; malheureusement, ils ont été amèrement déçus par la CIG et l'échec du Sommet de Bruxelles. La CIG n'est plus un outil adapté pour de nouvelles étapes de l'intégration. Dans cette procédure, les égoïsmes nationaux l'ont toujours emporté sur l'intérêt commun européen. Parmi les questions abordées lors du congrès de l'U.E.F. de Gênes, l'on retrouve donc de nouveau l'appel à l'adoption du projet de la Convention sans changements substantiels selon le compromis auquel on était parvenu en 2003. La Constitution devrait être adoptée avant l'élargissement du 1<sup>er</sup> mai 2004 mais il faudrait qu'elle soit en place au plus tard avant les élections européennes du 10-13 juin.

#### *La guerre contre l'Irak.*

La décision du président Bush de lancer une guerre contre le dictateur irakien Saddam Hussein a laissé de profondes traces dans le monde et en Europe. La guerre contre l'Irak a divisé l'ONU, l'OTAN et l'UE.

En dépit des inspecteurs de l'ONU, dirigés par Hans Blix, qui avaient demandé deux mois supplémentaires pour la recherche d'armes de destructions massives en Irak, le président Bush a décidé de mener une intervention militaire même sans mandat de l'ONU, uniquement avec une « coalition de volontaires ». Dans cette situation, l'Europe s'est avérée profondément divisée et ne pouvait donc par conséquent articuler sa propre position. La majorité des gouvernements européens se sont placés du côté des Etats-Unis en faveur de la guerre ; la majorité de la population dans tous les pays européens y était clairement opposée.

Toutefois, la crise irakienne a ouvert de nouvelles perspectives pour l'intégration européenne. L'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg ont décidé, lors d'un sommet commun à Bruxelles, d'établir « en avant-garde » un état-major militaire indépendant et de créer des forces armées européennes autonomes. Après d'âpres discussions, il est maintenant clair que l'UE aura sa propre politique de défense. Une cellule de planification européenne a été créée, la force d'intervention européenne est en cours de constitution et l'agence d'armements européenne vise à assurer davantage d'efficacité et de synergies dans l'approvisionnement militaire.

Après l'expérience traumatisante des trois guerres des Balkans, le sentiment d'impuissance est venu s'ajouter, au cours de la guerre en Irak, pour réveiller la conscience et la volonté de l'Europe de créer une politique étrangère et de sécurité indépendante. L'intervention militaire dans la province d'Ituri au Congo et le relais de l'OTAN dans les Balkans (en Macédoine et en Bosnie) montrent que l'Europe se prépare pour une plus large souveraineté dans les affaires de défense et de sécurité.

### **La « stratégie de sécurité européenne ».**

Lors du sommet de Bruxelles de décembre 2003, une « stratégie de sécurité européenne » a été décidée d'un commun accord. Le texte connu sous le nom de « rapport Solana », c'est la base de la réponse européenne à la doctrine de sécurité américaine. L'Europe choisit une notion militaire de sécurité complète, pas seulement unilatérale. L'UE veut employer tous les moyens et toutes les possibilités de prévention des conflits : en dehors de la diplomatie, également la culture et le commerce. Les activités des ministres européens des affaires étrangères dans le conflit de l'Irak ont déjà porté leurs fruits. L'Europe opte pour le multilatéralisme et non l'unilatéralisme. L'objectif c'est de renforcer les Nations unies et le droit international. Enfin, l'UE devrait avoir un siège commun au conseil de sécurité mais aussi aux « Institutions de Bretton-Woods », la Banque mondiale et le FMI.

### **La Conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun.**

L'échec de la Conférence de l'OMC à Cancun a montré que le conflit nord-sud s'envenime. Alors que l'on avait promis aux pays en voie de développement une ouverture des marchés dans les pays industrialisés lors des négociations de Doha elle n'a pu se concrétiser à Cancun, au Mexique, en octobre 2003. Les aides aux agriculteurs aux Etats-Unis, mais aussi au sein de l'UE ont été, pour les pays du Sud, la pierre d'achoppement dans les négociations.

L'échec de Cancun signifie que nous devons changer d'attitude au sein de l'UE et qu'une réforme urgente de la politique agricole européenne est nécessaire. Les aides à l'exportation agricole doivent cesser. Il est impossible d'expliquer aux pays en voie de développement pourquoi l'Europe soutient la culture du coton et la production du sucre avec des milliards d'euros alors que ces produits sont déjà excédentaires sur le marché mondial.

La mondialisation sous les conditions de l'OMC a également de plus en plus de conséquences négatives pour les pays industrialisés. L'adhésion de la Chine à l'OMC ouvre une nouvelle dimension. Des produits ne peuvent être produits en Europe ni aux Etats-Unis aux salaires payés en Chine ou en Inde. C'est pourquoi des centaines de milliers d'emplois, aussi bien dans le secteur de la production que des services, sont délocalisés vers ces deux pays. Le commerce mondial a besoin, de toute urgence, d'être établi sur une nouvelle base. Les critères sociaux et écologiques doivent devenir partie intégrante des accords sur le commerce mondial. L'UE doit faire fortement pression en ce sens.

### **L'élargissement de l'UE.**

Le 1<sup>er</sup> mai 2004 deviendra une date importante dans l'histoire. Pour la première fois, il y aura une entité politique de la Pologne au Portugal, du Pôle nord à la Sicile. On attend l'arrivée des nouveaux Etats et des nouveaux peuples. La concurrence en matière d'idées et de cultures sera accrue par l'élargissement qui créera une

nouvelle dynamique au sein de l'UE ; avec 450 millions de citoyens elle deviendra le marché interne le plus vaste du monde et un acteur mondial à plus d'un égard.

En dehors de l'important élargissement de l'année 2004 sa seconde étape comprenant la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie est décidée. De plus, fin 2004, la Commission publiera son rapport sur la Turquie. La question turque soulève une foule de questions concernant la capacité de l'UE à absorber davantage de pays et ses frontières. Les fédéralistes devront eux-aussi intensifier leur débat sur ces questions dans un avenir proche.

### **Le financement de l'UE.**

L'UE à 25 Etats membres a besoin de nouvelles sources de financement pour accomplir ses nouvelles tâches. La discussion sur la perspective financière 2007-2013 a déjà commencé. Une chose est très claire : « plus d'Europe » ne peut être organisé avec moins d'argent !

Les finances publiques sont sous tension et malgré tout l'efficacité des politiques de l'UE doit toutefois être révisée. Ceci donnera naissance à des controverses sur les politiques régionales et agricoles. Ces deux domaines doivent se préparer au changement. Les bases du budget européen doivent aussi être revues de toute urgence. Le débat sur les contributions nettes conduit à des malentendus et à l'insatisfaction. Au lieu de contributions nationales, le moment est venu d'une véritable source « propre » de revenu pour l'UE. La discussion sur une certaine « taxe de l'UE », ce qui signifierait un partage fixe d'une taxe existant dans tous les Etats membres pour financer la politique européenne, doit être menée très activement.

### **Le modèle social européen.**

L'Europe a un modèle social unique au monde. Le progrès économique et la redistribution sociale sont combinés dans le modèle social européen. Ce modèle européen est mis à rude épreuve. Le vieillissement de la population, les technologies modernes et, plus particulièrement, la mondialisation économique sont un grave défi aux systèmes européens de sécurité sociale. Le « processus de Lisbonne », avec sa coordination gouvernementale, n'est plus une réponse stratégique suffisante. Les questions de la science et de la recherche, de l'emploi et de la politique sociale doivent devenir de plus en plus des politiques communautaires de l'UE. Les problèmes sont communs à tous les Etats membres et par conséquent, les solutions doivent l'être aussi !

En particulier dans le domaine de la recherche, l'Europe se retrouve derrière les Etats-Unis et le Japon. Le modèle social européen ne peut être préservé que si c'est l'Europe qui fait naître l'innovation et les nouveaux produits et qu'ils ne doivent pas être achetés dans d'autres parties du monde. La réalisation d'un espace européen de la recherche est une tâche urgente.

### **Le développement de l'U.E.F.**

L'U.E.F. est en cours de changement générationnel. Il faut que les membres de la JEF prennent davantage de place au sein de l'U.E.F.

Un autre signe très encourageant, c'est l'élargissement de l'U.E.F. aux nouveaux Etats membres. Nous sommes heureux qu'il y ait des groupes actifs de l'U.E.F. dans plusieurs d'entre eux. L'Europe ne peut s'élargir que s'il y a une conscience de la nécessité de la fédération européenne à l'est comme à l'ouest.

La coopération accrue entre l'U.E.F. et le *World Federalist Movement (WFM-MFM)* est aussi un bon présage pour l'avenir. Les mouvements fédéralistes mondiaux et européens ont été tous deux fondés le même jour, en octobre 1947, et au même endroit, à Montreux. Après plus de 50 années de vies séparées la mondialisation et la réussite de l'intégration européenne conduisent les deux mouvements à se rapprocher. Le rôle de l'Europe dans le monde et aux Nations unies doit s'accompagner d'un regroupement des activités de l'U.E.F. et du *WFM-MFM*.

\*\*\*

Les fédéralistes peuvent être fiers de leurs réussites. Nos initiatives ont contribué, de manière significative, au fait qu'après les élections directes au Parlement européen, l'abolition du contrôle aux frontières et l'introduction de l'Euro, la Constitution semble elle aussi à notre portée. Notre objectif, c'est une fédération européenne avec tous les pays et les peuples en mesure d'y adhérer et qui le souhaitent.

Déjà dans une Europe à vingt-cinq membres, une coopération renforcée est indispensable. Vus les différents niveaux de développement des conditions politiques dans les divers pays, il est clair que tous ne seront pas en mesure de tout faire au même pas. Il faut utiliser l'instrument de la coopération renforcée au sein de la structure de l'UE. En particulier dans le domaine de la politique de défense, mais aussi pour ce qui est des initiatives de la zone Euro, cet instrument peut aider surmonter les blocages.

Nous gardons toujours espoir de voir adopter la Constitution européenne en 2004. Ceci serait une importante étape vers une fédération européenne, mais il reste encore du chemin à faire. C'est pourquoi l'UEF doit déjà envisager la phase suivante. Nous avons besoin d'une nouvelle Convention pour parfaire l'intégration européenne. Le veto national dans les politiques de l'UE, mais encore pour la ratification ou la révision de la Constitution, doit donc être enfin aboli. Il faut faire de la Commission un vrai Gouvernement européen. Le système législatif bicaméral entre le Parlement européen et le Conseil des ministres doit être étendu à tous les domaines. En dernier lieu, et c'est tout aussi important, la politique étrangère de sécurité européenne doit être intégralement transférée du plan intergouvernemental à la méthode communautaire.

Les fédéralistes ont déjà atteint d'importants objectifs. Mais, nous avons toujours besoin de l'engagement et du courage de faire en sorte que le rêve des Etats-Unis d'Europe puisse devenir une réalité. La lutte pour la Fédération européenne se poursuit après le Congrès de l'U.E.F. à Gênes avec de nouvelles énergies.

## **Intervention de Keith BEST**

**Ancien membre de la Chambre des communes.  
Président du Bureau exécutif du WFM.**

Chers amis et camarades fédéralistes.

D'abord permettez moi de m'excuser de n'être qu'un piètre remplaçant de Sir Peter Ustinov qui souhaitait se trouver parmi vous aujourd'hui mais n'a pas pu venir pour raisons de santé. Il vous envoie ses regrets et ses meilleurs souhaits. Mais par dessus tout, il reconnaît l'importance historique d'une relation de travail plus étroite entre l'U.E.F. et le *WFM* et comment les deux organisations peuvent être complémentaires en faisant avancer nos buts vers une paix mondiale par une loi mondiale basée sur des principes fédéralistes tels qu'exprimés dans une Union européenne dotée d'une Constitution sauvegardant les droits politiques et humains de ses citoyens. C'est la signification de la décision de l'U.E.F. de s'associer formellement au *WFM* qui explique qu'il était de mon devoir d'être ici, en qualité de haut responsable du *WFM* ce que je suis depuis 17 ans que j'ai quitté le Parlement de Westminster. Durant cette période, grâce aux efforts de Bill Pace notre directeur

exécutif, et de ses collaborateurs dévoués, le *WFM* s'est transformé d'un petit groupe de réflexion avec une vision d'un monde meilleur, considéré par beaucoup comme irréaliste aux jours de la guerre froide, en une ONG mondiale majeure capable aujourd'hui de boxer dans une catégorie au dessus de son poids. La création par le *WFM* de la Coalition pour le Tribunal pénal international, comprenant plus d'un millier d'ONG dans le monde entier, généreusement soutenue par un financement de la Commission européenne, a été reconnue par le secrétaire général des Nations unies comme ayant joué un rôle significatif dans sa création et dans son développement. Toutes les principales ONG du monde en sont membres et ont accepté que le *WFM* la dirige. Nos idées ne sont plus l'étoffe des rêves mais forment le centre des discussions parmi les dirigeants des principaux forums mondiaux. Nous avons tellement plus à faire, mais nous pourrions accomplir tellement plus et plus efficacement avec le soutien de l'U.E.F.

**Au nom du WFM je veux vous féliciter pour avoir fourni le solide soubassement intellectuel et le soutien militant pendant tant d'années pour une union européenne fédérale.**

Vous avez été aux premières loges de la campagne pour une Constitution pendant sept ans, comme Jo Leinen l'a rappelé. Vous avez beaucoup accompli comme l'a mentionné John Pinder. Vous avez du attendre plus de 30 ans pour une monnaie commune, mais nous avons dû attendre plus de 47 ans pour une cour de justice criminelle mondiale. Et pourtant ces deux victoires se seront produites de notre vivant. C'est l'époque la plus passionnante que l'on puisse vivre pour le développement des institutions transnationales. Bien entendu beaucoup de gens disaient que ni l'un ni l'autre ne pouvaient réussir. Ils avaient tort et nous avions raison et nous aurons encore raison. Le cours de l'histoire est avec nous et nous avons le vent en poupe. Globalement l'humanité sort du gouffre nationaliste étroit, qui valorisait l'élite politique mais appauvissait le peuple, et exige que nous vivions en paix sous la sauvegarde d'institutions internationales. Car, si nous ne réussissons pas à vivre ensemble, assurément nous mourrons ensemble, comme les sanglants massacres du siècle dernier, au Kosovo, au Rwanda et en d'autres lieux nous l'ont enseigné. L'interdépendance globale, la migration de la main d'œuvre et de la connaissance engendrée par *internet* et les médias sont des génies qu'on ne peut faire rentrer dans leur lampe ; de telles questions demandent des initiatives mondiales qui ne sont plus du domaine des Etats-nations. Si la partie de notre monde qui est de plus en plus riche ne répond pas aux demandes légitimes de ceux qui sont de plus en plus pauvres le prix que les générations futures auront à payer sera terrible. Il y a trois jours seulement le nouveau parlement de l'Union africaine s'est réuni à Addis Abeba. L'Union africaine forme ses institutions sur le modèle de l'Union européenne et il faut que nous leur dialoguions avec eux. La création d'une égalité dans les niveaux de vie est une pré-condition essentielle pour un marché commun, sans parler de son impératif moral. L'*U.E.F.* et le *WFM*, partagent cette vision et c'est pourquoi nous devons travailler ensemble. L'Union européenne est établie sur quatre principes fondamentaux : la libre circulation des gens, des marchandises, des capitaux et des services. Ceci n'est pas un mauvais programme global. Mais tant en Europe que dans le monde cela doit s'appliquer dans un cadre constitutionnel légal et, sur ce point, une fois de plus l'*U.E.F.* et le *WFM* partagent une vision commune. Les nouveaux Etats qui vont adhérer à l'Union européenne ont été attirés par ces quatre piliers fondamentaux. Il me semble qu'il est de notre devoir de les persuader qu'il devrait y avoir un cinquième pilier fondamental, aussi attractif sinon plus : le pilier de la loi constitutionnelle.

Par leur arrivée les anciens pays communistes deviendront les moteurs d'une nouvelle vision entre l'Alliance atlantique et les Etats-Unis ; ils les voient comme les garants de leurs libertés ; cependant ils seront critiques de la Maison blanche si nécessaire. Ils reconnaissent que l'OTAN est une « assurance » qui préviendra les conflits entre l'Europe et l'Amérique. Pour eux, l'Europe unie a un sens plus affectif et plus

immédiat parce qu'elle leur était si brutalement interdite dans l'histoire récente, plus encore qu'il y a une génération quand les pères fondateurs étaient motivés par les conflits du 20<sup>ème</sup> siècle. Il est important que l'*U.E.F.* et le *WFM* engagent les peuples de ces Etats dans notre vision.

Il faut reconnaître que les négociations entre les pays de l'Union européenne actuelle et les Etats candidats ont été technocratiques et indifférentes à l'histoire de pays brutalisés par leurs voisins. Ils veulent être des partenaires à part entière, respectés comme tels et nous devons les traiter comme tels. Cette approche plus sensible a une résonance dans le monde entier, surtout quand il s'agit de cultures et de religions différentes. La sténographie verbale qui consiste à étiqueter des gens avec des opinions basées sur leur religion ou leur ethnicité est la forme la plus aberrante de préjugé qui conduit à tant d'incompréhension.

L'élargissement de l'Union est passionnant pour moi pour une raison souvent négligée car évidente -mais qu'après des siècles de conquêtes territoriales et d'exploitation nous devrions pourtant célébrer. Les pays qui vont rejoindre l'Union en ont fait la demande ; on ne les a pas contraints à le faire. D'autres pays : la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie ont pris la file d'attente. Il y a une osmose du changement au fur et à mesure que les valeurs des droits de l'homme et les libertés fondamentales liant les Etats de l'UE se propagent. Après le 1<sup>er</sup> mai 2004, la Biélorussie et l'Ukraine seront ils des Etats tampons de la Russie ou de l'UE ? Si le concept d'Europe s'étend géographiquement jusqu'à l'Oural, pourquoi ne s'étendrait-il pas géopolitiquement jusqu'à Vladivostok ?

Notre président, Sir Peter, continue de nous inspirer par sa perception de ce qui arrive dans le monde et sa capacité inimitable à l'exprimer de façon simple pour que tous le comprennent. Pour lui, la guerre c'est le terrorisme d'Etat. Bien sur, à moins que la force ne tire sa légitimité de la loi internationale, elle ne peut être autre chose qu'un terrorisme d'Etat et devenir un terrorisme collectif d'Etats lorsqu'un groupe d'Etats y a recours. Cependant beaucoup de politiciens ne réalisent pas, ou sont incapables de réaliser, que c'est sur ce point que porte le débat sur l'Irak ; ce n'est pas sur le renversement opportun d'un dictateur de la trempe de Staline ou de Hitler, mais sur le règne de la loi. C'est sur la force de la loi et non pas sur la loi de la force. C'est pourquoi le but du *WFM* c'est de mettre la guerre hors la loi. Littéralement, de faire de l'usage de la force militaire, en dehors de la sanction de la communauté internationale, un acte illégal. La manière réaliste pour cela c'est de rendre la guerre obsolète ; de créer des mécanismes de résolution des conflits et d'y susciter l'adhésion des Etats comme à des moyens plus surs et moins chers que le recours à la force des armes.

C'est un échec manifeste de la diplomatie internationale, sans parler d'intégrité morale, que d'agir d'une façon donnant de la crédibilité aux allégations d'hypocrisie et de double-jeu au Moyen-orient ; c'est aussi un échec en matière de respect de la loi internationale et des droits de l'homme. Nous ne pouvons pas condamner les autres si nos propres actions conscientes sont légalement et moralement sujettes à caution.

Hier c'était le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'attaque contre l'Irak mais il se passera de nombreuses années avant que la question de sa légalité ne soit résolue. L'Irak illustre le défi qui se présente actuellement à nous. Cette crise a démontré comment un Etat puissant peut imposer sa volonté, sinon son autorité morale, par dessus les autres Etats ; elle a identifié les faiblesses des Nations unies et pose la question du traitement des menaces à l'ordre mondial.

1° / Si certaines nations occidentales assument le rôle de gendarme du monde, alors ce ne peut être efficace que si c'est à partir de principes moraux élevés et d'une action située dans les limites de la loi internationale (y compris le sort réservé aux combattants vaincus). Il y a une loi internationale connue, même si, comme toute loi, elle est en évolution constante. La fin ne doit jamais justifier les moyens -c'est un principe essentiel de la loi, qu'elle soit nationale ou internationale.

2°/ Les Nations unies ont besoin d'alliés pour s'assurer qu'elle ne vont pas être mises sur la touche mais pour qu'elles soient, au contraire, perçues comme l'instrument légitime de la communauté internationale.

3°/ Nous devons poursuivre nos efforts pour montrer que la force militaire résout rarement les crises ; l'histoire en est un douloureux témoin. Quand les générations futures regarderont en arrière vers notre époque elles seront remplies d'étonnement à l'égard d'une humanité si rudimentaire qu'elle croyait résoudre un problème en le niant par la force. Les têtes de l'hydre ne feront que repousser si nous ne faisons que les couper. Notre approche doit être plus subtile et complexe pour rendre inacceptable, infructueux, non rentable, d'agir contre les critères communs et universellement reconnus des droits de l'homme et des droits politiques ; nous devons les rendre applicables dans le monde entier sous la sanction de la loi.

Par ailleurs nous ne devrions pas négliger les buts définis par les Etats-Unis. Ils consistent à s'assurer qu'aucune superpuissance concurrente ne se dresse, que leurs bases militaires encerclent le globe, et de façon beaucoup plus inquiétante, qu'ils puissent lancer des actions préventives. C'est là un nouveau concept tout à fait différent des doctrines internationales concernant la « frappe anticipée » en cas d'attaque inévitable et imminente ou en cas de poursuite au delà des frontières internationales. La stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis, qu'on peut trouver sur leur site *web*, est claire sur ce point. Comme l'indique Georges Bush dans un préambule, « Au 21<sup>ème</sup> siècle seules les nations qui partagent un engagement pour protéger les droits de l'homme essentiels et garantir la liberté politique et économique, seront capables de mobiliser leur peuple et d'assurer leur prospérité future. Partout les gens veulent pouvoir s'exprimer librement, choisir leurs gouvernants,

prier comme ils l'entendent, éduquer leurs enfants, garçons et filles, posséder des biens et jouir du profit de leur travail ». Voilà de nobles sentiments, sur lesquels nous pouvons être tous d'accord et qui ne devraient pas nous surprendre. John Kennedy, dans son discours d'investiture il y a 43 ans, avait dit au monde que « les Etats-Unis payeraient n'importe quel prix, porteraient n'importe quel fardeau, feraient face à toutes difficultés, soutiendraient n'importe quel ami, s'opposeraient à n'importe quel ennemi, pour assurer la survie et le succès de la liberté. L'affirmation, cependant, dans la *National Security Strategy*, que « l'Amérique agira contre des menaces émergentes avant qu'elles ne soient complètement formées », annonce toutefois un nouveau concept d'action préventive, d'une légalité douteuse d'autant que le même document poursuit : « nous devons être prêts à stopper les Etats du mal et leurs partenaires terroristes avant qu'ils ne soient capables de menacer ou d'utiliser des armes de destruction massive contre les Etats-Unis et nos alliés et amis ».

Nous avons là le feu vert pour une action militaire contre tout Etat suspecté de fabriquer de telles armes, et nous avons vu combien les preuves peuvent être fragiles... L'UE doit agir comme un contre-poids à cette doctrine et rechercher un accord international sur ses limites. Nous avons actuellement 200 Etats-nations dans le monde (191 sont membres de l'ONU), dont 145 sont reconnus comme des démocraties complètes ou partielles, et 55 sont des démocraties fédérales -principalement des démocraties fédérales constitutionnelles. Alors que l'interdépendance croissante du monde est exclusivement mesurée en termes économiques et financiers, la mondialisation de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice et du règne de la loi est aussi importante que les changements économiques, et même plus dans ses effets à long terme.

L'UE représente non seulement l'expérience de démocratie internationale la plus réussie de l'histoire à ce jour mais aussi l'extension géopolitique la plus importante des principes du fédéralisme constitutionnel démocratique.

Comme Jo Leinen l'a souligné, les mouvements fédéralistes, européens et mondiaux, ont été fondés le même jour, en octobre 1947 à Montreux. Nous avons eu nos succès respectifs mais j'espère que vous êtes conscient qu'il est temps pour nous, maintenant, de nous réunir sur des projets communs et d'accomplir de grandes choses dans la solidarité.

Nous pouvons réciproquement renforcer nos convictions et nos engagements et trouver un nouvel enthousiasme. Tout ce qu'il nous faut c'est d'être déterminés et unis pour réussir.

## *Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne.*

Publiées par *Presse fédéraliste* avec le soutien de la *Fondation européenne Luciano Bolis*.

N° 5 : Lionel ROBBINS - *Aspects économiques de la fédération (1940).*

N° 6 : Mario ALBERTINI - *Qu'est-ce-que la fédération ?*

A commander à *Presse fédéraliste* - LYON - € 2.25 par exemplaire. Port payé.

## Déclaration sur l'avenir du fédéralisme aux Etats-Unis et dans le monde.

La décision récemment prise par la *World Federalist Association* (section américaine du Mouvement fédéraliste mondial - *WFM*) de changer de nom ne concerne pas que les fédéralistes américains.

Les Etats-Unis sont le pays :

- qui a adopté il y a plus de deux cents ans la première constitution fédérale de l'histoire ;
- d'où la culture fédéraliste s'est diffusée dans le monde ;
- où est implantée la plus importante organisation fédéraliste dans le monde.

La nouvelle appellation de *Citizens for Global Solutions*, choisie par la *WFA* implique un affaiblissement de la confiance des fédéralistes des Etats-Unis dans leur identité traditionnelle.

L'U.E.F., qui poursuit le grand dessein de créer une union fédérale en Europe, demande actuellement sa pleine participation au *WFM* dans le but de renforcer l'impact des fédéralistes sur la politique mondiale grâce à une seule organisation fédéraliste.

La construction de la paix dans le monde et la diffusion du fédéralisme au niveau international demande un partenariat entre les Etats-Unis (la première fédération) et la fédération européenne en formation.

Afin de réaliser ces buts, les fédéralistes européens et américains doivent partager un objectif commun.

Philipp AGATHONOS (*UEF-Autriche*), vice-président de l'U.E.F. - Jean-Francis BILLION (*UEF-France*), président *UEF Rhône-Alpes*, Conseil mondial du *WFM* - Bruno BOISSIERE (*UEF-France*), secrétaire général de l'U.E.F. - Alain CALMES (*UEF-Luxembourg*), secrétaire général de l'*UEF-Luxembourg* - Michael CWICK (*UEF-Allemagne*), comité fédéral de l'U.E.F. - Daniel HULAS (*UEF-France*), secrétaire général de l'*UEF-France* - Alfonso IOZZO (*UEF-Italie*), président de l'*UEF Italie* - Ivo KAPLAN (*UEF-République Tchèque*), secrétaire général de l'*UEF-Czech Republic* - Jo LEINEN (*UEF-Allemagne*, président de l'U.E.F. - Lucio LEVI (*UEF-Italie*), bureau exécutif du *WFM*, comité fédéral de l'U.E.F. - Bob MOLENAAR (*UEF-Hollande*), comité fédéral de l'U.E.F. - Guido MONTANI (*UEF-Italie*), secrétaire général de l'*UEF-Italie*, conseil mondial du *WFM* - John PINDER (*UEF-Grande-Bretagne*), président d'honneur de l'U.E.F.

## Les Articles de confédération (1775-1781-1797) ; l'ombre d'un pouvoir. « Une corde de sable »<sup>1</sup>.

On peut se passer de Constitution !

La courte et curieuse histoire des *Articles de confédération*, en Amérique, montre que, dans l'urgence, l'exercice du pouvoir précède la rédaction du document. La Grande-Bretagne non plus n'avait pas (n'a pas) de constitution écrite, mais elle avait un roi, un parlement et une marine de guerre. En 2004 l'Union européenne fonctionne également sans constitution.

Donc les Américains se battaient pour leur indépendance, mais les choses étaient compliquées. Il ne faut pas oublier que la guerre d'indépendance était également une guerre civile avec les « loyalistes » pro-anglais. Parmi les « révolutionnaires », les « rebelles », il y avait de nombreux hommes de loi, soucieux de la chose écrite, mais dans le feu de l'action ils n'avaient guère le loisir de rédiger et de ratifier<sup>2</sup>. Il fallait d'abord survivre.

### L'Unité américaine : un processus long et hasardeux<sup>3</sup>.

Or le Congrès de la Confédération fit la guerre, déclara l'indépendance et gagna la paix, sans les *Articles de Confédération*.

Une œuvre immense. La situation était très complexe. D'abord il s'agissait d'une situation insurrectionnelle, de plus le contexte politique et géographique était un véritable casse-tête : il y avait les Anglais avec leurs mercenaires Allemands ; les Français (des adversaires en train de devenir des alliés) ; des Indiens (amicaux ou féroces ennemis) ; les Espagnols qui tenaient le quart du continent et le Canada pro-anglais !

Une situation fluctuante... et pas un seul précédent ; les modèles fédéralistes étaient introuvables mis à part la Confédération des six nations Iroquoises.

Paradoxalement, la première esquisse d'un projet fédéral avait pour but d'unir 12 Etats *contre* les Français qui fermaient le nord, l'ouest et le sud à l'expansion des Américains. Ce premier plan d'union fut élaboré au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, au Congrès d'Albany en 1754 et rédigé par Benjamin Franklin. Ce projet de défense commune fut oublié pendant 20 ans<sup>4</sup>. Puis les choses se gâtèrent.

<sup>1</sup> *A rope of sand.*

<sup>2</sup> Le Congrès fut souvent contraint de fuir devant l'armée anglaise.

<sup>3</sup> La Guerre de « sécession » se termina le 9 avril 1865 à Appomatox.

<sup>4</sup> A partir de 1763 le Canada fut sous domination anglaise.

### **Le Congrès continental (1774, puis, 1775 ; période critique).**

Une *guérilla*, puis une véritable guerre, se déclenchèrent contre les Anglais pour des raisons commerciales et fiscales. Une simple révolte de coloniaux, tout à fait illégale et... shocking ! C'est ainsi que commença en 1774 ce que certains historiens appellent « la période critique » et plus récemment « un saut dans l'inconnu »<sup>5</sup>. Le 5 octobre 1774 le Premier Congrès continental se réunit à Philadelphie : 55 membres désignés par des Conventions révolutionnaires (illégales) dans 12 Etats qui rédigèrent une *Déclaration des droits des Américains* et « considérèrent » un plan d'union<sup>6</sup> conforme à l'ancien plan d'Albany qui devint l'*Association continentale* qui allait recommander le *boycott* de tous les produits anglais. Les délégués se séparèrent le 24 octobre 1774.

Un Second Congrès se réunit à Philadelphie en 1775. Il négocia avec les Indiens et prit en marche le train de la guerre et de l'indépendance.

Les organisations semi-clandestines des *Fils de la liberté* et les *Comités de correspondance* nourrissaient le nationalisme récent et soutenaient l'élan patriotique.

Le Second Congrès continental, assemblée révolutionnaire, souvent bousculée par les fluctuations de la guerre, accomplit une œuvre immense. Cette assemblée, sans légitimité réelle, grâce à de nombreux *comités* formés pour les besoins du moment et, littéralement, dans le feu de l'action, inventa et sauva la République. L'époque était peu favorable à la rédaction de documents constitutionnels. Pourtant, en mai 1776, deux mois avant la Déclaration d'indépendance (4 juillet 1776), le Congrès avait demandé aux « colonies » de se constituer en Etats, d'établir des gouvernements et de rédiger des constitutions.

Les Patriotes -souvent très conservateurs- voulaient maintenir l'ordre et surtout le règne de la loi (la bonne et ancienne loi anglo-saxonne) pendant le chaos de la guerre. Il y avait de fortes rivalités et de grandes disparités entre les Etats que la guerre devait surmonter. Mais tous redoutaient un pouvoir exécutif fort ; cependant, au cours des débats sur l'indépendance, Richard Henry Lee lança un nouvel *appel à la Confédération*.

Cet appel fut repris en juillet par John Dickinson<sup>7</sup> qui prépara un projet intitulé *Articles de Confédération et union perpétuelle*. Le Congrès discuta de temps à autre de ce texte qui fut adopté le 17 novembre 1777 mais dont la ratification par les Etats fut remise à plus tard. D'ailleurs les Etats n'étaient pas d'humeur à accepter un gouvernement central doté d'un exécutif qui agirait par dessus leur tête... ! Il s'agissait seulement d'une « robuste ligue d'amitié » (*A Firm League of Friendship*). Chaque Etat voulait conserver sa souveraineté, sa liberté, son indépendance et tout pouvoir -droit et juridiction- non expressément délégué au Congrès.

Dans l'urgence le Congrès pouvait décider de la guerre et de la paix, nommer des officiers [par chance inouïe il avait nommé Georges Washington chef des armées], opérer des réquisitions d'hommes, de vivres, d'argent auprès des Etats, envoyer et recevoir des ambassadeurs, emprunter du papier monnaie (quelle monnaie ?) et fixer les poids et mesures (!), contrôler les affaires indiennes et régler les disputes entre Etats, mais comment ? Le Congrès n'avait pas le droit de réglementer le commerce extérieur et le commerce inter-Etats (l'une des causes de la guerre avec l'Angleterre) ni de voter et lever des impôts. Il ne pouvait que faire des *recommandations* et passer des résolutions ; c'était une assemblée, comme le notait Alexander Hamilton. Tant que dura la guerre le patriotisme soutint le Congrès dans ses décisions. Les *Articles de confédération* furent, enfin, ratifiés à la fin de la guerre, en 1781, mais ils ne présentaient que les lignes théoriques d'une unité nationale.

Dès la fin des opérations militaires (19 octobre 1781 à Yorktown) les « particularismes » furent exacerbés et plusieurs Etats faillirent en venir aux mains. Les soldats démobilisés et sans solde poursuivaient physiquement le Congrès -en 1783, Washington réussit à les persuader de rentrer chez eux. Les intérêts de la dette publique dépassaient les 2 millions de dollars<sup>8</sup>. Un financier de la Confédération, le gouverneur Morris, avec un humour très noir, disait que la poursuite de la guerre serait « l'amie de l'autorité souveraine »... Les Anglais et les Espagnols complotaient et versaient de l'argent pour démolir l'Union à peine naissante<sup>9</sup>.

### **L'ombre d'un pouvoir.**

Le 3 septembre 1780, dans une lettre à James Duane, membre du Congrès continental, Alexander Hamilton analysait les défauts fondamentaux du *système de confédération*<sup>10</sup>.

- a) Le manque d'autorité du Congrès ; les Etats étant jaloux de tout pouvoir qui ne réside pas entre leurs mains, le Congrès n'a plus que l'*ombre d'un pouvoir* ;
- b) un manque d'assurance du Congrès quant à ses propres pouvoirs ce qui le rendait timoré et indécis sur ses propres décisions ;
- c) un manque de ressources suffisantes du Congrès pour faire face aux besoins du pays.

<sup>5</sup> Cf. l'ouvrage de Joseph Ferling, *A Leap in the Dark*, éd. Oxford University Press, 2003.

<sup>6</sup> Présenté par Joseph Galloway, de Pennsylvanie.

<sup>7</sup> Juriste à Philadelphie, connu pour les *Letters from a Farmer in Pennsylvania* ; fédéraliste convaincu.

<sup>8</sup> Voir la note ci-dessous (p. 113 du livre cité).

<sup>9</sup> « That great friend to sovereign authority, a foreign war ». Cité par William Miller, dans, *A New History of the US*, éd. Paladin, p. 112.

<sup>10</sup> Alexander Hamilton, *Réflexions sur la République*, éd. Seghers - Vent d'ouest, pp. 92-93.

Alexander Hamilton reconnaissait les mérites du Congrès dans le passé, mais notait que la ratification des *Articles de confédération* n'avait fait, paradoxalement, que diminuer son autorité et fortifier les particularismes locaux. Sans Georges Washington les milices auraient même été prêtes à contraindre le Congrès ou même à le disperser.

Il n'est pas, ici, nécessaire de reprendre chaque article pour en souligner les lacunes. Revenons sur ce point essentiel : la Révolution s'était déclenchée sur une question d'impôts et de commerce international. Le Congrès ne pouvait réglementer ni le commerce inter-Etats ni le commerce extérieur<sup>11</sup>.

Chaque Etat se mit à prendre les mesures qui lui convenaient au besoin en menaçant ses voisins. La concurrence des tarifs douaniers devint un conflit perpétuel entre eux<sup>12</sup>. Le Congrès n'avait pas assez d'argent pour payer les quelques fonctionnaires confédéraux qu'il employait. Il n'y avait pas de citoyenneté confédérale ; il n'y avait pas, non plus, de pouvoir judiciaire confédéral (ce qui resterait longtemps une grave question).

Comment le Congrès pourrait-il arbitrer ou résoudre les conflits entre Etats ? La monnaie commune restait en suspens, etc...

Enfin le Congrès n'avait pas de pouvoir exécutif.

Et pourtant le Congrès de la confédération réussit :

- a) à mettre l'économie en état de défense (1775) ;
- b) à proclamer l'indépendance ;
- c) à négocier sur les territoires de l'ouest, à fixer les règles de multiplication des Etats et à apaiser les tribus indiennes ;
- d) à nommer Georges Washington commandant en chef et à lui fournir tant bien que mal une armée ;
- e) à construire une alliance avec la France et à traiter avec les Anglais.

#### *Quelques articles.*

**Article 1.** « Le nom de la confédération sera les « Etats-Unis d'Amérique ». On dit que Tom Paine le donna.

**Article 2.** « Chaque Etat conserve sa souveraineté, sa liberté, son indépendance... ».

**Article 3.** Les Etats constituent une « Ligue d'amitié ». « Ils prennent l'engagement de s'entraider ».

**Article 5.** « Les délégués au Congrès seront désignés par chaque Etat de la façon dont il en décidera » (pas plus de 7 membres, ni moins de 2 par Etat).

**Article 8.** « Pour la défense commune, toutes les dépenses de guerre seront couvertes par une trésorerie commune » (par des impôts levés par les législatures des Etats selon leur bon vouloir).

**Article 11.** Il prévoit l'entrée du Canada !

**Article 13.** « Les articles de cette confédération seront inviolablement observés » (ils ne le furent jamais réellement) et « l'Union sera perpétuelle ».

... Il convient de rendre hommage à Charles Tomson qui fut secrétaire général du Congrès de 1774 à 1789 !

**Joseph MONTCHAMP**

Membre de l'UEF Rhône-Alpes. Universitaire et traducteur.

## LES FEDERALISTES SUR LE NET

### *Quelques adresses utiles :*

- Bulletin sur la Convention édité par la JEF Europe :  
[http : //www.constitutional-convention.net](http://www.constitutional-convention.net)

- *The Federalist debate* (Turin) :  
[http : // www.federalist-debate.org](http://www.federalist-debate.org)

- JEF Europe (Bruxelles) :  
[http : // www.jef-europe.net](http://www.jef-europe.net)

- U.E.F. Europe (Bruxelles) : <http://www.federaleurope.org>

- *World Federalist Movement - WFM/MFM* (New York) :  
[http : // www.wfm.org](http://www.wfm.org)

<sup>11</sup> La révision des *Articles de confédération* fut accélérée par une dispute sur le fleuve Potomac et amena la constitution de 1787.

<sup>12</sup> Et une cause de la Guerre de sécession.

## Henri Frenay, incarnation française du fédéralisme européen. Témoignage pour l'histoire.

Jean-Pierre GOUZY

Vice-président du *Centre international de formation européenne*.

### DEUXIEME PARTIE

(La 1<sup>ère</sup> partie de ce texte a été publiée dans notre précédent numéro. Elle couvrait en particulier les combats de H. Frenay durant la Résistance. Le texte de Jean-Pierre Gouzy que nous remercions à nouveau de nous avoir autorisé à le publier est extrait de la revue du CIFE, *L'Europe en formation*).

#### Le combat pour l'Europe fédérale.

Henri Frenay deviendra le président de l'Union européenne des Fédéralistes au cours de l'automne 1948, à l'issue du deuxième congrès de l'UEF qui s'est tenu à Rome, alors que le Mouvement européen issu du congrès de La Haye voyait le jour, de son côté, sous la direction du propre gendre de Churchill, le très conservateur britannique Duncan Sandys. Alexandre Marc m'a relaté dans quelles circonstances. C'est lui, en effet, avec l'appui de Bernard Voyenne, qui aurait décidé l'ancien chef de la Résistance à s'engager pleinement à la tête des fédéralistes européens, dans le train de Rome, au cours de la nuit du 6 au 7 novembre 1948.

L'objectif essentiel du congrès de Rome était d'empêcher la dilution de l'UEF au sein du Mouvement européen, voire sa disparition pure et simple. Or, relate R.B. (pp 541-542), « l'UEF a défini le cadre de ses relations avec le Mouvement européen et réaffirmé son identité fédéraliste. Elle s'est fixée un programme d'action tendu vers cette Assemblée constituante dont l'édifice fédéral doit procéder. C'est à Henri Frenay qu'il incombe de mettre en œuvre cette importante mission [...] Il a été choisi non pas en raison de ses capacités doctrinales (les fédéralistes sont bien pourvus dans ce domaine, et même peut-être plus qu'il ne le faudrait), mais en raison de son sens de l'organisation, de son charisme et de son autorité naturelle : il est en effet chargé de maintenir l'unité et l'autonomie de l'UEF ». Il devint l'homme de la situation. En particulier, « il fallait à ce poste un homme marqué à gauche, connu pour ses engagements socialistes, qui serait une sorte de paratonnerre contre des attaques de ceux qui seraient enclins à dénoncer la droitisation du mouvement face à son orientation à venir qui, malgré les discours officiels, ne pouvait pas ne pas rallier la cause atlantiste dans de proches délais ». De plus, « il fallait un Français à ce poste, dans la mesure où la France a seule, à cette époque, la capacité d'influer sur le destin de l'Europe [...] un homme dont le patriotisme était incontestable ».

Par ailleurs, Frenay « connaissait très bien le personnel dirigeant français », Jean Monnet et ses collaborateurs, les dirigeants du *Monde*, du *Figaro* et d'autres quotidiens. Il disposait de la « confiance » (p. 544) de personnalités américaines dont certaines étaient connues de lui depuis la Résistance. Il était, pour les fédéralistes de l'époque, un homme neuf et encore « impartial ».

« Après une courte période où il s'est cherché, meurtri

par les calomnies, profondément déçu par la tournure que le nouveau paysage politique français a pris, Frenay rencontre un nouveau combat, conforme à son statut, à son tempérament et à son idéal. » (R.B. p. 545).

Dans le chapitre suivant intitulé « À l'assaut du Conseil de l'Europe », R.B. retrace remarquablement les épisodes du combat épuisant mais vain que mena Henri Frenay non pas contre le Conseil de l'Europe naissant mais contre l'incapacité des gouvernements et du Mouvement européen lui-même à le faire évoluer, en tentant de mobiliser son assemblée consultative face à un Comité des ministres paralysé par la règle de l'unanimité. Règle qui condamne l'institution elle-même à des avancées d'une lenteur désespérante. Cette période est marquée par l'expérience du Conseil européen de Vigilance réuni à Strasbourg au cours de l'automne 1950, « pour que soit convoquée le plus rapidement possible une Assemblée constituante et, par ce moyen, conclu entre tous les Européens qui y consentiront un Pacte fédéral ouvert aux autres, créant un gouvernement et un Parlement européen » (R.B. p. 567). J'ai moi-même raconté, en son temps, comment cette initiative fut enterrée<sup>13</sup>. Ce récit se trouve actualisé aujourd'hui par l'analyse historique qui nous est proposée. Effectivement, dès 1950, « le centre de gravité de l'Europe n'est plus le Conseil de l'Europe, devenu une fiction, mais la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier » (R.B. p. 572), née de l'initiative de Robert Schuman et de Jean Monnet, bientôt relayée par le projet de Communauté européenne de Défense (CED). Ces deux initiatives mariaient, à mes yeux du moins, la méthode fonctionnaliste et l'aspiration fédéraliste avec les premiers développements sur la supranationalité. D'autre part, la CECA, avec sa haute autorité présidée par Monnet, a eu le mérite considérable de jeter les bases d'un premier « noyau dur » européen (la « petite Europe » des six pays fondateurs avec la présence de l'Allemagne fédérale et de la France). R.B. raconte avec minutie comment ensuite, à partir du projet de CED, les fédéralistes ont tenté de faire en sorte que soient jetées les bases d'une communauté politique supranationale et pourquoi l'échec de la CED entraîna l'enterrement pour longtemps de cette ambition. Seule rescapée à la fin de 1954 des premières convulsions des tentatives supranationales, la CECA a gardé une « importance exceptionnelle » aux yeux des fédéralistes.

13. *Les Pionniers de l'Europe communautaire*, Centre de recherches européennes, Université de Lausanne, 1968.

Elle a permis de préserver les chances d'avenir du processus encore embryonnaire d'intégration européenne et de permettre au modèle supranational, qu'on qualifiera plus modestement de « communautaire » avec les deux traités de Rome de 1957 (CEE et Euratom), de s'imposer dans la durée et de préserver les chances d'une Europe fédérale. Pendant toutes ces années, Henri Frenay joua un rôle de premier plan sur tous les fronts européens, mais il n'a pu empêcher ni la scission du mouvement fédéraliste en France en 1953, ni celle de l'UEF en 1955, ni entre-temps l'échec traumatisant du traité de CED devant l'Assemblée nationale française, le 30 août 1954, du fait de l'attitude « équivoque » du président du Conseil des ministres, Pierre Mendès-France (R.B. p. 657). Après le retour au pouvoir du Général de Gaulle en mai 1958, Henri Frenay – c'est vrai ! – approuvera les institutions de la V<sup>e</sup> République naissante et se dégagera de ses responsabilités au sein du Mouvement fédéraliste dont il présidera cependant la branche française jusqu'en octobre 1959.

De fait, après l'échec de la Communauté européenne de Défense qui signifiait celui des tentatives de parvenir à une fédération européenne dans les années qui suivirent la deuxième guerre mondiale, Frenay, au grand dam de Spinelli et parfois d'Alexandre Marc, a choisi « l'Europe du possible », jouant les conciliateurs en approuvant la création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), puis soutenant, à juste titre, les initiatives de Jean Monnet. En ce qui concerne les projets d'Euratom et de « marché commun », il observait que leurs institutions étaient « assez faibles et par conséquent précaires. S'il faut néanmoins souhaiter leur succès et si possible y contribuer, c'est moins pour faire faire à l'Europe un pas décisif et irrésistible que pour lui ménager demain des chances nouvelles qu'un échec rendrait problématique. » (R.B., p. 680).

R.B. a des sentiments partagés quand (p. 688), approchant la phase conclusive de son ouvrage, il s'en prend durement, à propos du drame algérien, au déni de réalité qui semble caractériser le fédéralisme, son incapacité à sortir d'une vision théologique de l'Europe pour prendre en compte la complexité du réel. À ce moment où la France se trouve au bord de la guerre civile, les fédéralistes discourent sur les mérites du Congrès du peuple européen et de l'intérêt d'une relance de « l'assemblée constituante européenne ». Cependant, dans cette même page 688, l'auteur admet que « les événements internationaux de l'année 1956 ont semblé donner raison *a posteriori* aux analyses fédéralistes. La crise de Suez a montré la faiblesse politique de l'Europe face aux deux Grands, et donc la nécessité d'une Europe. Au même moment, la révolution hongroise et sa répression montrent dramatiquement le vrai visage de l'URSS et indique que celle-ci, malgré les « sourires » diplomatiques que l'UEF a maintes fois dénoncés, n'a nullement l'intention de libérer son glacieux européen et poursuit une action d'influence en Afrique. »

Ce dont je puis formellement témoigner, en tout cas, c'est que Frenay, malgré le retrait du Mouvement fédéraliste français « La Fédération » de l'Union des fédéralistes européens, au début de 1953, à l'issue d'une crise qui aurait pu être fatale à l'ensemble du fédéralisme organisé dans l'hexagone, a présidé avec maestria au

développement du Mouvement fédéraliste européen en France, sept années durant (1953-1959). À une association de groupes épars et politiquement disparates, il a substitué, avec des équipes successives où l'on pouvait retrouver des hommes comme Claude-Marcel Hytte<sup>14</sup> puis André Delmas<sup>15</sup>, une force cohérente de plus de quatre mille militants (en 1956) qui a, par ailleurs, bénéficié de l'appui précieux de la formation européenne (et fédéraliste intégrale) dispensée par Alexandre Marc grâce au CIFE. Je me suis trouvé l'un des mieux placés pour m'en rendre compte étant précisément alors, en même temps, le plus proche collaborateur d'Alexandre Marc et d'Henri Frenay. Répartis dans une cinquantaine de départements français, les fédéralistes européens se comptaient par centaines dans des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence, notamment dans les milieux populaires et même ouvriers. On ne saurait soutenir que c'est encore le cas, malheureusement.

#### Frenay et l'Allemagne.

Contrairement à de Gaulle qui « dans les années de guerre, et même après, regarde l'Allemagne à travers les dogmes de l'historien maurassien Jacques Bainville, selon qui la sécurité de la France sera toujours conditionnée par l'organisation de la faiblesse de l'Allemagne » (R.B., p. 478) et qui ne commencera à évoluer à cet égard qu'après son retour au pouvoir en 1958, au contact d'Adenauer, Henri Frenay a toujours rejeté la thèse de la culpabilité unilatérale du peuple allemand dans les événements qui ont provoqué la deuxième guerre mondiale et dans ce qui s'est passé en Europe jusqu'à la capitulation du III<sup>e</sup> Reich.

R.B. cite (p. 479) le rapport Kaltenbrunner du 27 mai 1943 dans lequel l'auteur fait une mention spéciale à Frenay et livre l'essentiel de la pensée de celui-ci : « Il serait maladroit de faire supporter par le peuple allemand, comme cela s'est produit en 1918 pour de longues années, l'ensemble des charges résultant de la défaite [...] Un morcellement de l'Allemagne est à écarter : l'unité ainsi maintenue doit trouver place dans l'Union européenne. » Et encore (p. 501), quand au cours de la conférence des « États-Unis socialistes d'Europe » à Montrouge, l'ancien chef de la Résistance aurait développé « la thèse selon laquelle la responsabilité d'un peuple, dans son ensemble, ne saurait être admise lorsqu'il s'agit d'une période pendant laquelle il a été dirigé par un gouvernement dictatorial » et aurait souligné la responsabilité des démocraties qui « avaient d'ailleurs les moyens de mettre un frein aux appétits d'Hitler depuis 1936 ».

R.B. a raison quand (p. 714) il discerne que l'engagement de Frenay est la conséquence d'une « recherche des causes profondes du mal européen, qui précède le nazisme puisque, à la suivre, elles résident dans la paix « nationaliste » de 1919 ». Tout naturellement, dès la Résistance, il a pensé que la paix de 1945 ne devait pas ressembler à la paix de 1919.

Ce qui paraît admis de tout le monde aujourd'hui et semble même devenu banal, ne l'était pas à l'époque.

14. Alors directeur de la revue *France-Europe* et de *Ouvrier libre*.

15. Ancien secrétaire général du Syndicat national des Institutions.

« Le respect de l'identité et de la liberté de l'Allemagne » représentait en fait une position très minoritaire dans les rangs des hommes du renouveau. Elle signale la distance qui sépare Frenay de la culture militaro-nationaliste si généralement répandue à l'époque.

Sur l'intégration de l'Allemagne à égalité avec les autres peuples d'Europe dans une communauté à vocation fédérale, Henri Frenay, nous l'avons vu, n'a jamais varié ; pas plus qu'il n'a admis la division de l'Allemagne ni les velléités annexionnistes de la France, après la guerre, à propos de la Sarre. Les archives de l'UEF et du MFE témoignent aussi de l'intérêt tout particulier qu'il porta à l'action européenne dans les associations d'anciens combattants allemands après la deuxième guerre mondiale, de même qu'à la défense du général Speidel, ancien conseiller militaire d'Adenauer, agressé par les communistes qui, « comme souvent s'avancent masqués et manipulent les personnalités de la Résistance ». Personnellement, c'est à Henri Frenay que je dois d'avoir fait la connaissance au congrès de Dijon du MFE des 18-20 octobre 1957, de M. York von Wartemburg, alors consul général en France mais surtout personnalité attachante et éminente de la Résistance allemande, ayant participé au complot contre Hitler du 20 juillet 1944 et survécu à celui-ci.

#### Frenay et le fédéralisme.

Henri Frenay « devenu le héraut français du fédéralisme européen » dans les années d'après-guerre, était-il pour autant un « fédéraliste intégral » au sens où l'entendait Alexandre Marc ? Frenay, on l'a vu, n'était pas un « doctrinaire ». La devise de Faust aurait pu être la sienne : « Au commencement était le verbe ? Non ! Au commencement était l'Action ! » Cependant, on peut répondre par l'affirmative à notre interrogation. Sans doute, comme le note avec une pointe d'ironie R.B. (p. 515), il « goûte assez peu les plaisirs de la scolastique », il est « tout sauf dogmatique », et sur un plan économique, il « ne se prononce guère, mais sait qu'au concept d'étatisation il préfère celui de socialisation ». Par ailleurs, son « hostilité » à la culture de l'État-nation dégénère en le rapproche de plus en plus d'Alexandre Marc. En fait, « Frenay serait favorable à la démarche (qui divise les « européens ») de ceux qui, à l'instar de Claude Bourdet, de la Fédération ou de Marc, prônent une réforme des institutions françaises dans le sens d'un retour à la structure fédérative... ». D'ailleurs, avant sa rupture avec André Voisin, le patron véritable du Mouvement fédéraliste français, La Fédération, au cours de débats tumultueux sur la communauté politique supranationale en 1953, il avait adhéré à ce mouvement à l'instigation d'Alexandre Marc lui-même.

Nous avons vu, d'autre part, que Frenay connaissait Emmanuel Mounier, avec qui il était en relation à Lyon pendant la Résistance. Chrétien, il s'était alors familiarisé avec la pensée personnaliste dont il partageait les grandes lignes. Ce qui ne signifiait pas, pour autant, qu'il épousait les antinomies, antithèses et antipathies de la revue *Esprit* dans la France de l'après-guerre. Tant s'en faut !

#### Frenay et le Parti communiste.

L'opposition de Frenay au Parti communiste est perceptible dès la clandestinité et réciproquement... Pour *Combat*, observe R.B. (p. 319), les éléments négatifs de la réalité soviétique ne sont pas des « accidents » : ils sont inhérents à un système. C'est pourquoi l'organisation de résistance qu'incarne Frenay est persuadée que « l'indifférence à la valeur morale des actes a causé un tort immense au communisme » (R.B., p. 320) et ne veut pas entendre parler de « l'établissement d'un régime communiste en France, malgré les analogies certaines que eux et nous envisageons pour la société future » (p. 319). Il ne faut donc « jamais perdre de vue », notamment, « le rapport de force dans lequel s'inscrit l'échange avec les communistes » (p. 320).

Dans le Paris de l'après-guerre, Frenay sera d'ailleurs très vite l'une des « têtes de Turc » préférées de *L'Humanité* et du PC, qui le poursuivent avec assiduité de leur vindicte à propos de telle ou telle démarche dans la Résistance ou de son rôle particulièrement vulnérable à la tête du ministère des prisonniers, déportés et réfugiés. Des actions en justice en ont témoigné. À l'époque, en France, le PC est devenu « majoritaire au sein de la Gauche ». En 1946, il obtiendra d'ailleurs que l'un des siens, Laurent Casanova, prenne en charge le ministère des anciens combattants et victimes de guerre. Il est, au surplus, parfaitement exact que le PC exerça à cette époque une sorte de « terrorisme intellectuel » en France, non sans relation avec l'agressivité de l'URSS sous la férule implacable de Staline. R.B. a beau jeu de rappeler « l'obsession anticommuniste » de Frenay, à propos de Jean Moulin dans lequel il voyait en 1950 une sorte de « cryptocommuniste », mais aussi lors de la période de Guerre froide qui marqua intensément le début des années 1950. « L'emphatisation » de ce danger, qui n'est d'ailleurs certes pas imaginaire, sera l'occasion idéale pour Frenay de dénoncer la division du continent européen (qui montre ainsi sa « vulnérabilité ») et des signes non équivoques d'une prochaine décadence) et d'en appeler à son unification, seule parade aux menaces du moment, selon R.B. (p. 586).

Symboliquement d'ailleurs, l'ancien leader de *Combat* finira par en découder électoralement avec l'un des « monstres sacrés » du stalinisme à la française, en profitant d'une échéance électorale de la fin des années 50, pour tenter sans succès de déloger Jacques Duclos, secrétaire du Parti, de son fief de la ville de Montreuil. Car Frenay est ainsi fait qu'il ne choisit jamais la voie de la facilité.

Au-delà de ce qui, à la limite, pouvait apparaître comme une querelle franco-française, Henri Frenay vomissait « la menace du monde concentrationnaire soviétique », comme il le qualifiait depuis, notamment, la révolte de Budapest de 1956 qui lui inspira un très bel article : « La liberté guide leurs pas. »

#### Le général de Gaulle.

Militaire de carrière, « comme au bon vieux temps, l'ancien chef de la Résistance intérieure affronte l'ancien chef de la France libre », constate R.B. (p. 631). Ce nouveau face à face s'est produit en 1953 et 1954, à

propos de la CED et de la supranationalité. Pourtant Frenay ne rompra jamais totalement avec l'ancien chef de la France libre. Depuis son « exfiltration » de France vers Londres en 1942, il éprouvait de l'admiration pour celui-ci. R.B., dans les pages 30 et suivantes, brosse une excellente relation de l'opération magistrale qui devait permettre à Frenay, après avoir quitté clandestinement le territoire français, de rencontrer le général en Angleterre et de lui « faire rapport » sur la situation de la Résistance en France, mais aussi de s'entretenir avec lui de l'avenir. Il est, en fait, « convaincu qu'une « rénovation politique » est nécessaire mais il fera tout pour ne pas aider à ressusciter les morts. C'est son premier geste politique » (R.B., p. 313).

Le 25 février 1953, de Gaulle, au cours d'une de ces conférences de presse qu'il affectionnait comme l'officiant d'une grand messe, décida de « porter l'estocade » au projet de traité de Communauté européenne de Défense synonyme, à ses yeux, « d'abdication nationale » (R.B., p. 628). « Combiné avec l'actuelle politique américaine, [il] mène directement à l'hégémonie militaire et politique du Reich en Europe » (R.B., p. 629). Et « que serait-ce si le Reich refaisait un jour son unité avant l'expiration des cinquante ans que doit durer le traité ? ». Ainsi, souligne R.B. (p. 630), « devenant très polémique, le général de Gaulle retrouve les tons germanophobes et quasi maurassiens d'un certain discours nationaliste qu'on croyait disparu ». Fort heureusement, il les a répudiés après son retour au pouvoir en 1958, se conciliant très vite les bonnes grâces du chancelier du « Reich », Konrad Adenauer, avec lequel il signera le traité (de l'Élysée) d'amitié et de coopération franco-allemand le 22 janvier 1963.

Frenay, « visiblement blessé » par le fait que le général plaçait le débat, dix ans auparavant, sur le terrain patriotique et du « devoir national », affirmait n'avoir pas de « leçon à recevoir en cette matière » (R.B., p. 632). Il lui donna donc publiquement la réplique en mars 1953, dans une plaquette publiée sous l'égide des fédéralistes, intitulée très simplement « La Communauté européenne de défense (CED). Réponse au général de Gaulle ».

Dans le chapitre intitulé « Retour du gaullisme et fin d'une grande illusion », R.B. montre un Henri Frenay résigné, en définitive, au retour au pouvoir de de Gaulle le 1<sup>er</sup> juillet 1958, à la suite de la « crise algérienne » de nature insurrectionnelle et des « carences des institutions françaises » (p. 691). De fait, Frenay éprouve « un profond mépris pour les institutions de la quatrième [République] car celles-ci ne permettent pas d'assurer la conduite d'une vraie politique, identifiée, durable et responsable ». En quoi il était bien difficile de lui donner tort, mais le président de l'Union européenne des Fédéralistes fait un pas de plus quand il décide d'approuver la nouvelle constitution, en laissant toutefois le soin aux fédéralistes français, ses compagnons de route, d'« apprécier selon leur conscience » (R.B., p. 698). Pour avoir vécu les débats homériques de l'époque, j'ajouterais qu'il lui aurait été difficile de faire autrement, tant pour un fédéraliste le fait de soutenir un homme qui avait été l'adversaire emblématique de la CED pouvait sembler « difficile à faire accepter et à faire comprendre » (R.B., p. 694). J'irai plus loin : la consécration populaire du régime qu'incarnait de Gaulle

signifiait pour nombre de fédéralistes le retour aux illusions d'une politique de grandeur nationale peu compatible avec leur propre vision du rôle de la France centrée sur une perspective européenne forte.

En réalité, il n'en est pas moins subsisté un fossé infranchissable entre les conceptions de Frenay et celles du général sur l'intégration européenne ; entre le tabou de la « souveraineté nationale » incarné par l'État-nation, qui inspirait la démarche à la fois prophétique et pathétique de l'homme du 18 juin 1940, et l'affirmation constante de la « souveraineté populaire » pour construire une Europe fédérale qui animait son « compagnon de la libération ». D'ailleurs, comme l'a bien vu R.B. (p. 699), « Frenay finira par prendre position contre le général en 1965, au nom du refus » – comme il l'écrit dans une tribune que publie *Le Monde* (24 novembre 1965) – d'un « nationalisme hautain et désuet ».

#### Henri, Alexandre, Altiero et les autres.

Au sein de l'équipe dirigeante de l'Union européenne des Fédéralistes, entre 1948 et 1958, les « leaders » avaient coutume de se tutoyer et de s'appeler par leur prénom (« Henri » Frenay, « Alexandre » Marc, « Altiero » Spinelli, « Raymond » Rifflet, « Gabriel » Badarau, « Léontin » Constantinesco) ou par un diminutif (« Uso » pour Usellini, le secrétaire général si attachant de ces dix années cruciales du combat fédéraliste).

Comme l'écrit joliment R.B. (pp. 516-518), Henri Frenay se situe à l'intersection des « intégraux » et des « constitutionnalistes ». « Son engagement résistant l'a rendu sensible aux thèses proudhoniennes [...] Il écrit fondamentalement que les peuples (on parlerait aujourd'hui de la « société civile ») ont un pouvoir d'initiative historique supérieur aux partis ou à l'État. » Cependant, « Henri Frenay n'est pas pour autant hostile à la thèse constitutionnaliste. Une autre tendance en lui [...] le rend sensible aux arguments de ceux qui privilégient la mise en place d'une constitution fédérale comme phase nécessaire à la reconstruction du jeu politique européen à travers un État fédéral. »

Il n'y avait là rien d'utopique. Au contraire ! Frenay savait que les fédéralistes disposaient d'un temps limité pour s'imposer dans le chaos et les effondrements de l'après-guerre. Les années 50 une fois passées, ils n'ignoraient pas qu'il leur faudrait beaucoup de temps pour changer fondamentalement la donne d'une Europe requinquée à partir des préceptes de l'État-nation. C'est ce qu'il est advenu... La trame des événements a seulement permis à la construction européenne de s'avancer à pas comptés, d'élargissements en élargissements, dans une sorte de fuite en avant permanente.

Aujourd'hui encore, l'Europe est appelée à franchir un seuil constitutionnel que ses six États fondateurs avaient voulu enjamber voici cinquante ans ! Quant à l'utopie créatrice d'une « société fédérale » (« à hauteur d'homme » dirait Alexandre Marc), elle reste encore à inventer alors que la vogue est plutôt favorable aux « altermondialistes » qui guerroyent contre l'OMC et troublent la belle ordonnance des rendez-vous des « grands » de ce monde. Certes, comme tient à le souligner R.B. (p. 496), « Frenay n'a pas attendu l'auteur

du manifeste génial de Ventotene (1941) pour épouser déjà, dans la clandestinité, la cause fédéraliste » mais le *Manifeste des fédéralistes européens* de Ventotene jouera, toutes proportions gardées, un rôle prémonitoire incomparable dans la nébuleuse fédéraliste de l'époque. Par ailleurs, s'il est exact que « la cause européenne est ici en parfaite consonance avec la cause nationale », cette observation de R.B. (p. 496) est, selon moi, plutôt exacte en ce qui concerne Frenay, mais elle l'est infiniment moins dans le cas de Spinelli qui ne « représente » à aucun degré « un pays vaincu ». Celui-ci s'est, en effet, toujours soucié de l'Italie comme d'une guigne et manifestait un mépris désabusé à l'égard des jeux du cirque politique romain, même si l'ascendant extraordinaire qu'il a exercé, bien qu'ancien communiste et athée, sur le très démocrate-chrétien Alcide de Gasperi, a permis, par le biais de l'article 38 du traité CED, d'entrevoir fugitivement la naissance d'une Communauté politique supranationale dès les premières années de 1950.

Les personnages de Spinelli et de Frenay, si dissemblables qu'ils puissent souvent paraître, avaient cependant des traits communs de meneurs d'hommes. Si on décalait chez Spinelli une rugosité coriace et un « esprit acide », il fallait être Frenay pour déclarer *urbi et orbi* : « Nous n'avons que faire à *Combat* d'esprits femelles prêts à se mettre à la remorque de la force communiste » (R.B., p. 320).

Par ailleurs, les rapports entre fédéralistes « intégraux » et « constitutionnalistes » m'ont toujours paru plus complexes que R.B. ne le donne parfois à penser, notamment p. 512. S'il est exact que « le fédéralisme intégral s'oppose au fédéralisme purement politique et juridique "hamiltonien" (référence à Alexander Hamilton, l'un des pères de la Constitution américaine) », Alexandre Marc n'a pas moins pleinement accepté le combat pour la Constituante et participé aux côtés d'Altiero Spinelli à l'action du « Congrès du peuple européen » (contrairement à Henri Frenay).

Si Marc a publié, dès 1948, *Du Communisme au fédéralisme intégral*, s'il « convoque » Proudhon, c'est qu'il voyait dans le fédéralisme intégral ou global les fondements d'un changement de la société européenne en renvoyant dos à dos, souvent de façon magistrale, les vieilles lunes du capitalisme et du marxisme. L'expérience constitutionnelle américaine l'interpellerait en tout cas tout autant que Frenay et Spinelli, même si les raisons qui l'inspiraient avaient des sources différentes.

#### Frenay et « l'inspirateur ».

Le grand « inspirateur » du « complot » pour la supranationalité fut – c'est bien connu – Jean Monnet. La méthode « fonctionnaliste » de Monnet était certes différente de l'approche « fédéraliste », mais au-delà des débats doctrinaires, l'expérience a démontré qu'elles avaient des aspects complémentaires. Il n'y a d'ailleurs jamais eu de polémique entre Frenay et Monnet, Spinelli et Monnet, Marc et Monnet. Le schéma originaire de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a été d'une certaine manière inventé par des fédéralistes au congrès fondateur de l'UEF à Montreux, en 1947. On pourrait même dire qu'il a, d'une certaine façon, inspiré

« l'inspirateur » et la déclaration historique de Robert Schuman du 9 mai 1950. Je cite un passage significatif à cet égard de la motion de politique générale du congrès : « Nous préconisons l'application à l'Allemagne de mesures permettant l'utilisation de son potentiel industriel et de ses richesses naturelles au profit de la collectivité européenne dont les Allemands font partie. La Sarre, la Ruhr doivent être des amorces de coopération économique entreprise au profit de tous les Européens, progressivement étendue à l'ensemble des ressources et des moyens de production dont dispose l'Europe. Mais dans ces cas, comme dans tous les autres qui peuvent se présenter, les fédéralistes doivent déclarer que c'est la souveraineté des États qu'il faut réduire, une partie de cette souveraineté doit être confiée à une autorité fédérale assistée de tous organismes fonctionnels utiles... »

Je peux personnellement attester que les amis de Jean Monnet ont toujours soutenu les fédéralistes. Ils furent de véritables compagnons de route. Parmi les rares survivants de l'époque dont nous traitons, Jacques-René Rabier, qui dirigea de main de maître l'information communautaire à Bruxelles, des années durant, pourrait en témoigner. Mieux encore, Étienne Hirsch, l'un des amis les plus proches de Jean Monnet et ancien président d'Euratom (autre communauté « fonctionnelle ») n'a pas hésité à présider le Mouvement fédéraliste européen dans les années 60-70 et devait même jouer un rôle essentiel dans la reconstitution, en 1973, de l'unité des fédéralistes, qui avait volé en éclats après le double échec des projets de CED et de Communauté politique des années 50. Jamais Étienne Hirsch n'aurait accepté une telle fonction sans l'accord initial de Monnet.

Frenay avait évidemment connu et « pratiqué » Monnet à Alger, pendant la deuxième guerre mondiale. Même si l'approche de Monnet était « essentiellement économique » (R.B., p. 489), sa vision de l'Europe d'après-guerre n'était pas très différente de celle de Frenay, comme l'atteste aujourd'hui d'une manière irréfutable leur correspondance « conservée à Lausanne ».

« L'inspirateur » du modèle communautaire employait un langage modéré, mais il a commis un petit livre en forme de Manifeste qui, à mon sens, fait date dans la littérature européenne, *Les États-Unis d'Europe ont commencé*<sup>16</sup>. Dans sa préface, il évoquait : « la grande révolution européenne de notre époque, celle qui vise à substituer sur notre continent, aux rivalités nationales, l'union des peuples dans la liberté et dans la diversité, la révolution [...] a commencé par la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, premier bastion des États-Unis d'Europe. Nos institutions communes fédérales sont actuellement limitées, notre devoir est de les développer et de leur donner une force qui les mette à l'abri de notre penchant pour les compromis momentanés ».

Quel fédéraliste aurait hésité à souscrire à un tel propos ? L'action de Jean Monnet a donc été tout naturellement soutenue par les fédéralistes et, en particulier, par Henri Frenay. Et puis, « Monnet et Frenay, hormis leur européenisme né d'une même expérience de la guerre, sont très proches sur deux points principaux : d'une part,

16. Robert Laffont éditeur, Paris, 1955.

ils ont refusé de faire une carrière politique ou technocratique, préférant la liberté du statut d'homme d'influence ; d'autre part, ils ont été des hommes profondément désintéressés, et donc indépendants et respectés » (R.B., p. 702).

Tout est dit et c'est un bien bel hommage que Robert Belot, observateur impartial et minutieux, verse ainsi au dossier des pionniers les plus authentiques de l'Europe contemporaine. On pourrait encore ajouter une remarque : Frenay et Monnet ont tous deux su tirer avantage de l'exceptionnelle confiance que leur témoignaient les personnalités et institutions américaines

avec lesquelles ils étaient en contact. Si les fédéralistes n'ont pas été les seuls à disposer de leur appui dans le combat pour l'Europe des années 50, comme le montre R.B., il est permis de dire que sans cet épaulement initial, ni le Mouvement européen ni l'UEF et tant d'autres initiatives (dont celle d'ailleurs qui a permis au CIFE de faire ses premiers pas), n'auraient pu s'imposer au-delà des premières velléités de l'unité européenne. Les temps, dans cet ordre d'idées, paraissent avoir bien changé, mais nous n'avons pas oublié, quant à nous, pour autant, cette part essentielle de vérité qui appartient désormais à l'histoire.

## Pour une citoyenneté européenne de résidence.

**Paul ORIOL**

**Paul Oriol est membre du Comité éditorial de la revue *Lettre de la citoyenneté* et l'un des initiateurs de la Campagne « One Million Signatures for European Citizenship to Residents ».**

**Ce texte a été adressé par l'auteur pour publication au *Federalist Debate* suite au dernier FSM.**

Dans les pays démocratiques, toutes les personnes ont des droits qui en font, d'une certaine façon, des citoyens : droits sociaux, culturels, syndicaux. Mais, dans la quasi-totalité des cas, la citoyenneté politique est réservée aux nationaux.

D'après la Charte européenne des droits fondamentaux (la Charte) : "Toutes les personnes sont égales en droit" (Art. 20) et "Dans le domaine d'application du traité instituant la Communauté européenne et du traité de l'UE, et sans préjudice des dispositions particulières des dits traités, toute discrimination fondée sur la nationalité est interdite" (Art. 1-2). L'égalité est la règle, l'inégalité l'exception. Les exceptions devraient devenir plus rares d'après les Conclusions de Tampere : "Le statut juridique des ressortissants des pays tiers devrait être rapproché de celui des Etats membres. Une personne résidant légalement dans un Etat membre pendant une période à déterminer et titulaire d'un permis de séjour de longue durée devrait se voir octroyer dans cet Etat membre un ensemble de droits uniformes aussi proches que possible de ceux dont jouissent les citoyens de l'UE".

### **Les traités.**

La citoyenneté de l'UE a été instituée par le traité de Maastricht (le Traité) : "Est citoyen de l'UE toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre" (Art.8-1). Le Traité énumère les droits attachés à cette citoyenneté : "droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres" (Art.8 A-1), "protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre" (Art. 8 C), « droit de pétition devant le Parlement européen » et de "s'adresser au médiateur" (Art.8 D), "droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat" (Art.8 B-1) et "aux élections au Parlement européen" (Art.8 B-2).

Ces droits sont de nature bien différente. Le droit de

circulation et de séjour peut être rattaché aux droits de l'Homme : "Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat" (Art.13-1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) et "Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays" (Art.13-2). Cette liberté recherchée depuis le traité de Rome n'est pas encore totalement établie. Même pour les citoyens de l'UE. Son extension aux ressortissants des Etats tiers est prévue par la Charte : "La liberté de circulation et de séjour peut être accordée... aux ressortissants des pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un Etat membre" (Art. 44-2).

La protection diplomatique et consulaire est un droit de national. "L'Etat doit sa protection à ses ressortissants, ce qui se traduit par la protection diplomatique ou consulaire exercée à l'égard des nationaux se trouvant à l'étranger..." (La Convention européenne sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, François Julien Laferrière, *Migrations Société*, N° 80, mars-avril 2002).

Le droit de pétition, de s'adresser au médiateur, est un droit d'administré. Le Traité l'attribue à "toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un Etat membre" (Art.13 8 D) et le médiateur est "habilité à recevoir les plaintes émanant de tout citoyen ou de toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un Etat membre" (Art.13 8 E).

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes est réservé aux seuls citoyens de l'UE.

Le Traité fait du citoyen, tour à tour, un citoyen-personne, un citoyen-usager, un citoyen-national ou un citoyen-citoyen. Bien sûr, les droits de l'Homme, de l'usager sont aussi une forme de citoyenneté. Mais le noyau de la citoyenneté est bien la participation aux

décisions politiques. La Charte va plus loin que le Traité : "Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique..." (Art.12-1). Elle reconnaît à toute personne, donc aux ressortissants des Etats tiers, le droit à la participation "notamment dans les domaines politique..." Les ressortissants des Etats tiers peuvent être membres d'un parti politique, "à tout niveau", peuvent le présider, ils ne peuvent voter à aucune élection politique.

#### **Situation actuelle.**

Par suite du Traité, sur un même territoire, des personnes ayant les mêmes obligations, sont enfermées dans des castes citoyennes avec des droits différents des citoyens nationaux vivant sur leur territoire national (365 millions de personnes) ont le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections, citoyens de l'UE, dans un autre pays de l'UE que celui dont ils ont la nationalité (5 millions), ont seulement droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes, ressortissants des Etats tiers (15 millions) ont (Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède) ou n'ont pas (Allemagne, Autriche, France, Grèce, Italie) le droit de vote et d'éligibilité à certaines élections locales en fonction de la législation du pays de résidence avec des particularités pour certains pays (Espagne, Portugal, Royaume-Uni), et, dans tous les Etats, les hors castes que sont les sans-papiers.

La citoyenneté de l'UE ajoute une discrimination légale à celles, nombreuses, déjà (mal) vécues et d'une certaine façon les légitime. Pour supprimer cette discrimination politique, ne peut-on envisager la résidence comme critère d'attribution de la citoyenneté, au même titre que la nationalité ?

Il est logique que, en fonction du principe de subsidiarité, les Etats attribuent la nationalité. Il serait tout aussi logique que l'UE attribue la citoyenneté de l'UE. Or la citoyenneté de l'UE est basée sur la nationalité, ce sont les Etats qui l'attribuent indirectement. D'où des incohérences. Deux frères, turcs, s'installent dans l'UE, Ali en Belgique, Umit en Allemagne. Après 7 ans, Ali obtient la nationalité belge et devient ainsi citoyen de l'UE. Umit ne peut en faire autant. Mais parfaitement intégré, ses affaires prospèrent. Il fait venir Ali. Dès son arrivée, celui-ci, Belge et donc citoyen de l'UE, a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes. Il ne connaît pas l'Allemagne, ne parle pas allemand... Umit ne peut voter mais pourra l'aider dans cette démarche !!!

Le Traité a bien montré que les arguments contre le droit de vote des résidents étrangers étaient faibles devant une volonté politique affirmée. Le citoyen de l'UE jouit des droits attachés à la citoyenneté de l'UE quels que soient son degré d'intégration, l'ancienneté de sa résidence, la langue qu'il parle.

Reste le principe de réciprocité : aucun principe fondamental n'exige la réciprocité pour donner de

nouveaux droits. Il n'est jamais invoqué pour ouvrir la citoyenneté aux Norvégiens ou aux Néo-Zélandais. Une telle exigence fait dépendre la qualité de la démocratie au sein de l'UE, d'Etats que les étrangers ont quittés pour fuir corruption, mauvaise gestion ou oppression. Les pays qui ont donné le droit de vote aux étrangers avant le Traité, l'ont fait avec la volonté de démocratiser leur société. Ils l'ont attribué, à tous les résidents quelle que soit leur nationalité.

L'extension de la citoyenneté est l'aboutissement de l'alignement lent mais progressif des droits des étrangers sur ceux des nationaux, de l'extension du droit de vote vers un réel suffrage universel (vote censitaire, suffrage réservé aux hommes, puis aux femmes, aux jeunes).

#### **Nationalité - citoyenneté.**

Le lien nationalité-citoyenneté est seulement historique même s'il est sacralisé par la notion de nationalité qui peut être ressentie comme essentielle, incréée. Pourtant, les lois sur la nationalité varient énormément en fonction des traditions et des intérêts réels ou supposés du moment.

D'après le recensement de la population de 1999, il y avait 3.260.000 étrangers en France. Le démographe Hervé Le Bras a pu écrire : "Si la France avait la même législation que les Etats-Unis, les 510.000 étrangers nés en France seraient français. Et si c'était la législation des pays d'Amérique latine, les résidents depuis plus de 10 ans auraient acquis la nationalité du pays d'accueil. On ne compterait alors que 638.000 étrangers" ! (*Coup de Soleil*, N° 21). On peut ajouter : avec la législation allemande avant la dernière réforme ou la législation suisse, ils seraient 6 ou 7 millions ! Ainsi, suivant la législation, la population "étrangère" pourrait varier de 600.000 à 6 millions ! Ceci relativise et la notion d'étranger et celle de national.

La loi belge de 2.000 a facilité l'acquisition de la nationalité d'où une diminution significative du nombre d'étrangers en Belgique sans aucun changement réel dans la composition de cette population ! En effet, il y a eu "61.980 naturalisations en 2000, 62.982 en 2001 et 46.417 en 2002. Précédemment, le pays enregistrait entre 25.000 et 35.000 naturalisations par an" (*Le Soir*, 21/06/2003).

La nationalité n'est pas le seul critère d'attribution de droits. De plus en plus, la résidence joue ce rôle. Depuis les droits des sans papiers jusqu'au droit d'accès à la nationalité en passant par les droits sociaux, syndicaux, culturels, politiques. Des droits qui, hier, étaient considérés comme politiques sont, en démocratie, aujourd'hui reconnus aux résidents étrangers : droit d'association, d'expression, de manifestation, de se syndiquer...

Le lien nationalité-citoyenneté paraît tellement "naturel" que, bien souvent, les deux mots, citoyenneté/nationalité, sont employés indifféremment. Pourtant ils ne répondent pas à la même question. La nationalité répond à la

question "Qui sommes nous ?", et les réponses sont multiples car les appartenances sont diverses : nationalité mais aussi situation familiale, profession, religion, sexe, âge et un peu citoyenneté... Il n'est pas question de nier les liens qui existent entre personnes de même nationalité. Même si ces liens font souvent référence à des ancêtres communs expliquant l'attachement au droit du sang. Cette histoire mythique au niveau national l'est encore plus au niveau européen. Il n'y a pas un peuple européen, il y a diversité de peuples, de cultures, de religions...

La citoyenneté répond à la question "Comment construire un avenir commun dans la diversité ?" Le citoyen est celui qui prend en main sa situation dans le respect du bien commun et, en démocratie, sans exclusion. La citoyenneté implique une relation aux autres, conflictuelle mais égalitaire.

La Commission européenne a pu dire que "les ressortissants des autres Etats membres s'intègrent à l'activité économique et sociale de leur pays d'accueil, d'autant mieux qu'ils jouissent déjà de droits identiques à ceux des nationaux... Il est plus logique, sinon justifié, de prendre part au scrutin organisé dans la commune de résidence même si l'on a la nationalité d'un autre Etat membre, plutôt que de continuer à participer au scrutin dans une commune où l'on ne réside plus mais dont on a la nationalité" (*Proposition de directive du Conseil sur le droit de vote des ressortissants des Etats membres aux élections municipales dans l'Etat membre de résidence COM (88) 371 final, 24 juin 1988*). Si l'attribution des droits politiques est un facteur d'intégration et sont attribués aux uns et non aux autres, est-ce à dire qu'il existe une volonté d'intégrer les uns et non les autres ?

Chacun doit pouvoir participer à la construction de l'avenir commun, par son apport professionnel, sportif, artistique, démographique... mais aussi au moment des prises de décision. La citoyenneté est un facteur de cohésion sociale. Peut-on imaginer une réelle égalité dans l'application de la loi sans égalité au niveau de son élaboration ? Le droit de vote, la citoyenneté de l'UE légitimerait des actions qui souvent existent déjà à travers la participation à la vie du quartier, de l'entreprise, de l'église, du club sportif ou de l'association de parents d'élève. A cette citoyenneté de fait, il faut faire correspondre la citoyenneté de droit, sous peine de faire naître des frustrations.

L'Europe ne peut se bâtir que sur des valeurs universelles. Encore faut-il qu'elle accepte réellement et la variété des cultures et l'universalisme. Elle ne peut se contenter d'un multiculturalisme et d'un universalisme mesquins sans, un jour ou l'autre, en payer les conséquences. Les Etats-nations ont souvent été créés avant la citoyenneté, avant la mise en place de régimes démocratiques, il n'en est pas de même pour l'UE : il n'y a pas un peuple européen, il n'y a pas un Etat-nation européen. La citoyenneté de l'UE est une citoyenneté sans Etat. La diversité est constitutive de l'UE. Pourquoi ne pas fonder "l'Européanité" sur la citoyenneté, sur l'adhésion aux principes, sur la participation ? Pourquoi l'UE ne serait-elle pas une

création des citoyens, de tous ceux qui manifestent leur volonté de participation ? Ce désir de citoyenneté égalitaire sera constitutif de l'identité européenne qui ne peut être une identité nationale. L'adhésion par la naturalisation, c'est l'adhésion à une communauté mythique constituée. L'adhésion par la citoyenneté, c'est l'adhésion à un projet, à une identité en construction qui repose sur le politique, sur la raison.

### Pratique.

A l'occasion du *Forum social européen*, la campagne "**un million de signatures pour une citoyenneté européenne de résidence**" a été lancée. Elle est soutenue par près de 200 organisations de 12 des 15 pays de l'UE. Un million de signatures pour demander à la Commission un avis sur cette question en fonction du projet de Constitution européenne. Pour porter cette discrimination politique dans l'espace politique européen en formation. Au moment des élections européennes, de la discussion du projet de Constitution, de l'élargissement de l'UE vers l'extérieur qui ne devrait pas faire oublier l'élargissement vers l'intérieur et les 15 à 20 millions de personnes qui vivent sur le territoire de l'UE sans en avoir la citoyenneté. Elle vise à modifier les critères d'attribution de la citoyenneté de l'UE qui devraient être : "Est citoyenne de l'Union européenne toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre ou résidant régulièrement sur le territoire d'un Etat membre." Une telle rédaction serait plus proche des valeurs proclamées par ailleurs.

### Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

Publiées par *Presse fédéraliste* en collaboration avec l'*Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli*

N° 7 : **Clarence STREIT.**

**A commander à Presse fédéraliste - LYON : € 2.25 par exemplaire. Port payé.**

### THE FEDERALIST A Political Review

### Edition anglaise de IL FEDERALISTA

Fondateur **Mario Albertini**

Directeur **Francesco Rossolillo**

Publiée trois fois par an, sous les auspices de la *Fondation européenne Luciano Bolis*, par *EDIF Onlus*, via A. Volta, 5, 27100 PAVIA - Italie.

Abonnement pour l'Europe (1 an) : € 35.

Chèque à l'ordre de *EDIF Onlus*  
Ou de *Presse fédéraliste* qui transmettra

## De l'élargissement de l'Union européenne à la nécessité d'une vraie régionalisation pour la Bretagne.

*Fédéchoses*, qui, « depuis sa plus tendre jeunesse », s'est toujours exprimé pour une unité de réflexion et d'action entre l'ensemble des fédéralistes, qu'ils privilégient l'aspect interne du fédéralisme (plus particulièrement en France, Etat-nation tristement le plus centralisé d'Europe) ou le fédéralisme supranational (qu'il soit européen ou mondial) ne peut que se réjouir de l'élection de Christian Guyonvarc'h, en tant que militant de l'Union démocratique bretonne, à la vice-présidence du Conseil régional de Bretagne.

Nous sommes donc heureux de lui ouvrir une nouvelle fois nos colonnes.

Au delà de nos approches stratégiques divergentes, la participation des fédéralistes, en tant que tels, aux élections politiques (que ce soit au niveau local, régional, national ou supranational) n'ayant jamais été majoritaire parmi nos animateurs, notre joie à l'occasion de son élection n'en a pas moins été sincère et partagée.

**Fdc**

Le 1<sup>er</sup> mai dix nouveaux pays ont rejoint l'Union européenne. A-t-on remarqué que six d'entre eux comptaient moins, voire beaucoup moins d'habitants que la Bretagne historique<sup>17</sup> ? Ce sont les trois pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), la Slovaquie, Chypre (dans sa partie hellénophone) et Malte, qui ravit au Luxembourg le titre de plus petit pays membre. Ces pays, qui ont la taille de régions, voire de micro-régions, disposeront pourtant d'une représentation propre au Parlement, d'un commissaire européen et participeront à l'exécutif européen. Cette nouvelle réalité politique devrait interpellé l'ensemble des responsables bretons au même titre que le déplacement à l'est du centre de gravité démographique et économique de l'Union européenne.

En Bretagne il ne s'agit certes pas de nourrir des jalousies stériles vis-à-vis des nouveaux entrants mais d'intégrer les évolutions en cours pour aller de l'avant. Pour nous autres Bretons la réponse à la nouvelle donne est à chercher, à l'évidence, dans une régionalisation vraie, c'est-à-dire organisée autour du concept de « citoyenneté régionale » exprimé par le président du Conseil régional, Jean-Yves Le Drian. Les grands Etats qui nous entourent (Royaume uni, Allemagne, Italie, Espagne) ont pour caractéristique commune d'avoir engagé, parfois depuis plusieurs décennies, un processus de large dévolution de pouvoirs normatifs et budgétaires en faveur de leurs régions. Le résultat est parlant : à titre indicatif, la plus petite des 17 communautés régionales autonomes d'Espagne, la *Rioja* (260.000 habitants), célèbre par ses

vignobles, dispose d'un budget régional par habitant dix fois supérieur à celui de la Région Bretagne<sup>18</sup> (1). Ce processus de régionalisation avancée va se poursuivre, notamment en Espagne comme s'y est engagé le nouveau président du gouvernement, José Luis Rodriguez Zapatero. Les motivations sont diverses : historiques, linguistiques et culturelles, mais aussi liées aux nécessités d'une administration publique plus proche des réalités quotidiennes et des attentes des peuples et, de ce fait, plus réactive. Parce que, Bretons, nous sommes Européens, cette régionalisation approfondie des plus grands Etats de l'Union européenne, conjuguée à l'adhésion d'une demi-douzaine d'Etats-régions, ne peut pas nous laisser indifférents.

La Bretagne, si elle est enfin reconnue dans son intégrité historique (abrogation du décret du régime de Vichy qui a séparé la Loire-Atlantique du reste de la Bretagne en 1941), offre à la République française une opportunité à saisir pour rattraper le temps perdu dans la nécessaire adaptation des institutions. La position géographique de la Bretagne qui l'ouvre naturellement aux échanges de toutes sortes, le syncrétisme culturel qui la caractérise, au croisement des civilisations celtique, anglo-saxonne et latine qui ont fait l'histoire de l'ouest européen depuis plus de deux mille ans, et la faculté à harmoniser les identités que le peuple breton a su développer au fil des générations, tout cela prédispose la Bretagne à ouvrir pour la France la voie d'une régionalisation sereine, démocratique et efficace. Pour le bien de la Bretagne, de la République et de la construction européenne.

### Christian GUYONVARC'H

**Porte-parole de l'Union démocratique bretonne (UDB - organisation membre de Régions et peuples solidaires - R&PS).**

**Vice-président aux relations européennes et internationales du Conseil régional de Bretagne.**

**Article repris, avec l'autorisation de l'auteur, du mensuel *Le Peuple Breton* (juin 2004).**

## Un service civil pour l'Europe.

Malgré l'emphase avec laquelle la Convention européenne a insisté sur le rôle des jeunes dans l'Europe du futur, jusqu'à convoquer une Convention spéciale des jeunes, elle n'a pas réussi à encadrer dans un projet novateur et motivant les politiques européennes pour les jeunes.

Si pourtant la Constitution insiste sur la mobilité des jeunes travailleurs et des étudiants, à partir du succès des programmes comme le projet Erasme et parvient à prévoir un Corps européen de volontaires pour l'aide humanitaire, constitué par des jeunes, on a en fait perdu une occasion historique pour donner une dignité constitutionnelle au projet de Service volontaire européen (EVS), introduit expérimentalement par la Commission européenne en 1996.

Ce projet pouvait et devait être transformé en un véritable service civil européen, qui, par la suite, pourrait être rendu

<sup>17</sup> Y compris le département de la Loire atlantique (Ndlr).

<sup>18</sup> cf. « La capacité politique des régions – une comparaison France / Espagne », Romain Pasquier, éd. Presses universitaires de Rennes, février 2004.

obligatoire pour toutes les filles et les garçons européens âgés de 18 à 24 ans. Il s'agirait de passer 10 à 12 mois dans un pays librement choisi, dans l'Union ou à l'extérieur, pourvu que ce ne soit pas le pays d'origine de l'intéressé, pour participer à un projet qui vise à réaliser des objectifs énumérés dans la Constitution européenne, comme le respect des droits de l'homme, la paix, le développement durable...

La proposition d'institutionnaliser un service civil européen pourrait sembler aller contre la tendance actuelle dans une période, où, à l'exemple de la France les Etats membres abolissent progressivement l'obligation de la conscription. Cette proposition serait pleinement justifiée si l'Union européenne se montrait capable de garantir à ses citoyens des objectifs fondamentaux tels qu'un développement économique durable, le maintien des critères élevés de *welfare*, la promotion active de la sécurité intérieure et extérieure et de la stabilité mondiale, qui aujourd'hui échappent à la portée des Etats membres.

La participation au service civil européen représenterait la contribution active des jeunes à la poursuite de ces objectifs. Ceci permettrait d'accorder des services sociaux toujours plus coûteux à financer, de fournir une sève nouvelle au travail de milliers d'organisations européennes de la société civile et, en même temps, là où ce service civil opèrerait dans des lieux comme l'ex-Yougoslavie, le Moyen-orient ou l'Afrique, il témoignerait de façon sans équivoque de la volonté de l'Europe de naître comme « puissance bienfaisante »<sup>19</sup>, pour utiliser l'heureuse expression de Thomas Padoa-Schioppa.

L'exemple de l'Europe contribuerait ainsi à affirmer dans le monde un modèle social et culturel alternatif à celui qui prédomine.

A l'individualisme envahissant s'opposerait un sens renouvelé de la communauté, au renforcement des armées s'opposerait la réalisation d'un véritable et authentique « corps de paix ».

En des temps comme les nôtres, dans lesquels la distance entre les citoyens et les institutions, aussi bien nationales qu'euro-péennes n'a jamais été aussi grande l'introduction d'un service civil de cette sorte contribuerait à recréer le circuit de la participation à la vie publique, formant la base d'un nouveau contrat social qui restituerait aux institutions la nécessaire légitimité.

Enfin, il ne faut pas oublier le bénéfice qu'en tireraient les jeunes européens. Ils pourraient profiter d'une expérience de vie à l'étranger, où ils apprendraient une langue, et cette culture de la mobilité si nécessaire dans le marché du travail aujourd'hui. En quelques années les barrières des préjugés nationaux seraient surmontées et remplacées par une conscience civile supranationale qui donnerait une substance effective à ces trois mots « unité dans la diversité » opportunément choisis comme devise de la nouvelle Europe.

**Francesco FERRERO**

**Secrétaire général de la GFE - section italienne de la JEF.**

**Norberto Bobbio,  
fédéraliste ante litteram.**

Quand un grand maître meurt les manifestations de douleur sont aussi l'occasion d'esquisser le profil intellectuel du disparu. Et c'est ce qui s'est passé dans les jours qui ont suivi le décès de Norberto Bobbio.

Je veux rappeler ici un aspect important de sa pensée qui a été oublié : celui qui concerne la réflexion sur la guerre et sur la paix.

Dans un discours de 1973, à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du *Movimento federalista europeo*, il a exprimé une idée qui va à l'encontre de la théorie alors dominante des relations internationales : la nouveauté théorique qui est à la base du MFE réside dans la « critique de la souveraineté absolue » de l'Etat. « Derrière cette critique », observe Bobbio, « il y a une idée précise de la guerre et de ses causes et des remèdes nécessaires pour obtenir une paix stable, jamais démentie jusqu'ici ». Puisque la cause ultime de la guerre repose dans la division du monde en Etats qui ne reconnaissent aucune autorité supérieure, le fédéralisme, en créant de nouveaux pouvoirs au dessus des Etats, représente la voie magistrale qui mène à la paix. Dans les années cinquante, Bobbio soutient la campagne du *Congrès du Peuple européen* imaginée par Altiero Spinelli pour obtenir une Assemblée constituante européenne. Dans un document des intellectuels turinois en faveur de la campagne, on peut lire : « Les intellectuels confiants dans le fait que le processus de l'unification ne pourra pas s'arrêter, ont laissé l'initiative entre les mains des hommes d'Etat ». Il est vrai que les gouvernements vont dans le sens de l'unité de l'Europe « malgré les insuccès et leurs mauvaises intentions ». Mais le processus ne se conclura que lorsque « un pouvoir politique unique » se constituera au dessus des Etats. « On ne peut pas demander à un pouvoir souverain de s'enlever de lui-même sa propre souveraineté. Il faut faire appel à la source de tout pouvoir politique, c'est-à-dire au peuple ». Il s'agit d'une anticipation extraordinaire du problème de la Constitution européenne aujourd'hui au centre du débat politique et qui n'a toujours pas été résolu.

Les dernières années, Bobbio a perçu avec lucidité que la tendance à dépasser les souverainetés nationales était devenue forte au niveau mondial. Dans un excellent livre<sup>20</sup>, il affirme que la Déclaration universelle des Droits de l'homme a posé « les prémisses pour faire des individus, et plus seulement des Etats, un sujet du droit international ». Il voit dans le Tribunal pénal international, institué en 1998, le signe prémoniteur d'une nouvelle phase de l'histoire, caractérisée par la tendance à appliquer le droit international aux individus et donc à affirmer de nouvelles institutions à caractère étatique au plan international. Dans un entretien publié dans en 1998 il affirmait que « l'Etat fédéral est aujourd'hui une réalité institutionnelle concrète et il est déjà avéré qu'il est pris comme modèle pour l'organisation supranationale comme le montre la tendance des Etats contemporains à concentrer une partie de leur pouvoir dans des organisations internationales ».

Qu'un intellectuel comme Norberto Bobbio, tourmenté par le doute et en proie au pessimisme, ait affirmé cette certitude représente un acte de foi en la raison et « un motif pour ne pas rester des spectateurs passifs et ne pas encourager par notre passivité » ceux qui disent que « le monde ira toujours comme il est allé jusqu'à présent ».

**Lucio LEVI**

**Directeur de The Federalist Debate (Turin).**

**Article publié dans Europa du 14 janvier 2004.**

<sup>19</sup> *Potenza gentile*, dans le texte (Ndt.)

<sup>20</sup> *L'Eta dei diritti*.

## Hommage à Bernard Voyenne.

J'ai rencontré, une dernière fois, Bernard Voyenne, le 6 décembre dernier à Paris, lors du colloque annuel de la Société Proudhon, dont il était un infatigable animateur. Il était en pleine forme apparente, comme nos amis fédéralistes Maurice Braud et Raimondo Caggiano qui participaient à cette réunion peuvent en témoigner, et nous avons tous été consternés d'apprendre, par la presse, sa disparition soudaine survenue le 22 décembre.

Bernard Voyenne était âgé de 83 ans. Né en 1920, il se trouvait être le plus ancien des compagnons d'Alexandre Marc, encore en vie.

Ecrivain des idées, journaliste, essayiste, ancien professeur très apprécié pour sa compétence au *Centre de formation des journalistes*, il avait participé à la Résistance et fut le premier secrétaire de rédaction de *Combat*, à la grande époque de ce quotidien, celle d'Albert Camus et de Pascal Pia.

Auteur, au lendemain de la guerre, d'un pamphlet plein de verve (*Mais où sont donc les révolutionnaires ?*), il apporta sa collaboration à d'innombrables revues ou organes de presse, ainsi qu'aux périodiques fédéralistes les plus en vue de l'époque (*Fédération*, *La République moderne*), mais il resta toujours à l'écart des querelles qui divisèrent les mouvements fédéralistes des années 1950 et 1960, leur reprochant, à juste titre, une incapacité chronique à « se fédérer » eux-mêmes. Ce qui les a affaiblis incontestablement.

Proche d'Alexandre Marc, il participa aux activités du *Centre international de formation européenne (CIFE)*, pratiquement depuis l'origine. Il fut surtout, à partir de 1963 et pendant

quelques années, l'animateur de la revue *L'Europe en formation*, bien qu'il ne se soit jamais prévalu d'un autre titre que celui de membre de son *Comité de rédaction* et à partir de 1996 de son *équipe éditoriale*. Sa coquetterie était, en quelque sorte, de savoir rester modeste. De plus, il avait beaucoup contribué aux premiers développements de l'*Association des journalistes européens*.

Bernard Voyenne a publié de nombreux ouvrages. Outre, *Mais où sont donc les révolutionnaires ?*, essai paru en 1946, qui marqua ma jeunesse. Il fut notamment l'auteur de *Textes choisis de P.J. Proudhon* (1952), de *L'ère des Fédérations* (1958), d'une remarquable *Histoire de l'idée européenne* (1964). On lui doit, également, de nombreux ouvrages sur la presse et le droit à l'information. La propre maison d'édition du CIFE, *Presses d'Europe*, a édité entre autres livres, une fondamentale *Histoire de l'idée fédéraliste* (à partir de 1976), en trois tomes, dont l'un consacré à Proudhon, le second aux *Sources*, le troisième aux *Lignées proudhoniennes*. Il eut la gentillesse de me préfacer ainsi son ouvrage sur les *Sources* : « Pour Jean-Pierre Gouzy, vous savez ce que c'est, Cher Ami, de tenter l'histoire du fédéralisme. Je me contente de la préhistoire et ce n'est déjà pas facile, mais quand j'arriverai au tome III, vous me servirez de guide ».

Bernard Voyenne était chrétien et non conformiste, proche du mouvement libertaire et de la tradition anarcho-syndicaliste. Journaliste dans l'âme, il avait une parfaite connaissance de la langue française. C'était, au surplus, un compagnon aimable et plein d'entrain, non conformiste jusqu'à la truculence, un homme *indépendant* au meilleur sens du terme. Bref, avec cette disparition les fédéralistes viennent de perdre, en France, un ami fidèle et lucide à la fois.

Jean-Pierre GOUZY

## La crise irakienne, le « Plan Sharon » et l'absence de l'Europe.

Avant la guerre en Irak, George Bush et Tony Blair soutenaient que le monde serait plus démocratique et plus sûr sans Saddam Hussein. Aux Européens qui faisaient remarquer que la paix au Moyen-orient serait une chimère sans la résolution juste du conflit israélo-palestinien, les mêmes répondaient en proposant une « feuille de route » au terme de laquelle l'on verrait la création d'un Etat palestinien. Ces prévisions ont été démenties par les faits.

L'approbation par Bush et Blair du Plan Sharon montre que la volonté de résoudre de manière unilatérale, par la force, les problèmes du Moyen-orient continue de guider la politique des Etats-Unis et de leurs alliés ; Sharon ne veut pas la paix avec le peuple palestinien. Il construit un mur pour le cloîtrer dans un réduit et le dominer. La paix de Sharon ne pourra engendrer que désespoir et vengeances.

Après les attentats de Madrid, l'insécurité et la peur du terrorisme progressent en Europe. L'Irak court le risque d'être démembré en trois entités sous domination kurde, sunnite ou chiite. Du Moyen-orient fragmenté, toujours plus semblable aux Balkans à la veille de la Première guerre mondiale, se diffuseront dans le monde le terrorisme et l'anarchie, pas la démocratie.

L'Europe est également responsable de cette tragédie. L'UE s'est divisée à l'occasion de cette crise car ni un gouvernement européen ni une politique extérieure européenne n'existaient. L'UE n'a pas su opposer aux Etats-Unis un plan alternatif pour la paix au Moyen-orient, préparé avec toutes les parties en cause, y compris la Ligue Arabe.

Aujourd'hui, alors que l'on recherche un accord sur la Constitution européenne, les gouvernements de l'Union qui veulent réellement la paix, doivent montrer qu'ils savent parler d'une seule voix. Ces gouvernements doivent mettre à la disposition de l'UE leurs forces militaires pour la mise en application d'un plan de paix préparé dans le cadre et avec les Nations unies. S'il faut demain envoyer des forces militaires européennes au Moyen-orient elles doivent l'être sous les couleurs de l'Union.

**Guido MONTANI**

**Secrétaire général du Movimento federalista europeo (Université de Pavie).**

## Le rôle de l'Asie dans la réforme des Nations unies et des autres institutions internationales.

Séminaire « auto-organisé » au IV<sup>e</sup> Forum Social Mondial - Mumbai (18.01.04).

Ce séminaire s'est déroulé sous l'égide du IV<sup>e</sup> Forum social mondial, réuni à Mumbai, du 16 au 21 janvier 2004. Cette réunion était organisée par le Forum mondial des réseaux de la société civile-UBUNTU dans le cadre de la Campagne mondiale pour la réforme des institutions internationales.

Sous la présidence de Frederico Mayor, et avec comme modérateur Xercavins (coordinateur du secrétariat du Forum-Ubuntu) qui a présenté cette initiative. Les orateurs ont été : le professeur Kinhide Mushakoji, qui représentait l'Arena (*Asian Regional Exchange for New Alternatives*), Anselmo Lee, de Pax Romana et du Congo (*Conférence des ONG en relation avec Ecosoc*), le Groupe de travail sur l'Asie, et Minar Pimple, représentant de la Yuva (*Youth for Unity and Voluntary Action*), enfin, une représentation du secrétariat organisateur du IV<sup>e</sup> Forum social mondial.

Comme partie du processus de consultation régional lancé par la Campagne mondiale pour la réforme des institutions internationales, l'objectif du séminaire était une première approximation des vues de la société civile asiatique concernant une possible réforme du système des institutions internationales.

Dans son intervention, le Professeur Mushakoji a souligné l'importance de la diversité culturelle comme facteur positif constituant un contrepoids à l'unilatéralisme dominant actuellement la politique internationale. Son point de vue c'est que la politique unilatérale des Etats-Unis, bien qu'ayant atteint son maximum d'intensité dans la traitement de la guerre en Irak par l'administration Bush, devrait être considérée à la lumière d'un processus global plus large et plus profond dans lequel l'uniformisation culturelle croissante-ou l'expansion du modèle culturel nord-américain et de ses valeurs<sup>21</sup>, le contrôle enfin de la pensée sont devenus plus importants qu'auparavant.

Pour cet universitaire, on ne peut pas parler de modèle vraiment multilatéral si celui-ci n'est pas accompagné de mesures politiques et de principes véritablement multiculturels. Le Professeur Mushakoji a cité l'exemple de l'Université des Nations unies, dont il avait été vice-président, fondée avec son quartier général au Japon par le secrétaire général de l'ONU de l'époque U Thant.

Anselmo Lee a commencé sa communication en exprimant ses doutes sur le point de savoir si on peut parler d'une « situation asiatique », sauf en termes purement géographiques. Du point de vue économique, politique, social et culturel, l'Asie est hautement diversifiée et n'a pas beaucoup de caractéristiques partagées par les diverses régions. Face à une telle pluralité, par conséquent, il est difficile de parler d'une position commune, à plus forte raison en ce qui concerne un sujet aussi crucial que la réforme de l'architecture politique internationale.

De plus la situation actuelle sur le continent asiatique est telle qu'on peut se demander si on doit parler de l'Asie qui réformerait les Nations unies ou si ce ne serait pas plutôt les Nations unies qui devraient réformer l'Asie. A ceci nous devons ajouter la crise du *leadership* politique dans les différentes puissances et pays d'Asie qui crée un vide comparable à celui de certaines autres périodes récentes.

Cependant, le fait que de si nombreuses réunions et séminaires au Forum de Mumbai traitant de ce sujet, ainsi que les initiatives politiques qui y ont été lancées, montrent que le

moment est venu de s'attaquer à la question et que la société civile joue un rôle important dans ce processus.

L'activiste indien Minar Pinyale a considéré un certain nombre de questions. D'après lui, l'ONU essaie de traiter les événements du 21<sup>e</sup> siècle en restant attardée dans la situation géopolitique des années 1940.

La priorité pour une réforme devrait être de nouvelles institutions commerciales, financières et économiques. Sur ce point le sommet de l'Organisation mondiale du commerce de Cancun a représenté un tournant important et démontré le potentiel du *leadership* des pays en voie de développement en coopération avec la société civile et les mouvements sociaux les plus actifs.

Pour les peuples d'Asie, un facteur important à prendre en compte dans ce processus de réforme c'est le principe de subsidiarité. Des institutions globales nouvelles, plus démocratiques et efficaces devraient être généralisées ce qui les amènerait plus près de la situation et des besoins dans les régions et les sous-régions en même temps que cela faciliterait une participation plus directe des citoyens et de la société civile. En reliant la réforme à cette condition, Pinyale a été d'accord avec Anselmo Lee que, du point de vue asiatique, une réforme est nécessaire non seulement au niveau mondial mais aussi au niveau des Etats et des régions. C'est pourquoi le Forum social mondial de Mumbai a voulu promouvoir une nouvelle devise qui, au lieu de « Un autre monde est possible », devrait être « D'autres mondes sont possibles ».

Le discours de Frederico Mayor a été centré sur les principes de base devant gouverner le processus de réforme. Premièrement, la réforme devrait concerner le système tout entier, y compris les institutions commerciales et financières, en accroissant par dessus tout sa cohérence. Deuxièmement, cela devrait entraîner la démocratisation des systèmes et des structures de décision. Troisièmement, il y a un besoin crucial pour un système propulsé par des valeurs humaines et non par le marché, comme c'est le cas à présent.

Le séminaire s'est conclu par un large débat, au cours duquel Rashkumar a souligné l'affaiblissement constant des Nations unies au cours des 20 dernières années, à cause partiellement de certains Etats membres et de réductions budgétaires constantes. Il y a là un désir d'empêcher que le principe d'auto-détermination ne soit appliqué maintenant que les premiers processus de décolonisation ont été réalisés. Malgré tout l'ONU continue de fournir un cadre légitime pour les relations internationales et voilà pourquoi il est si important que toute entreprise de réforme soit ouverte, et globale, et permette aux acteurs y compris la société civile d'y prendre part.

**Manuel MANONELLES.**

**Secrétariat du Forum Ubuntu**

**et de la Campagne**

**pour la réforme des Institutions internationales.**

<sup>21</sup> Note dans le texte en anglais « que certains appellent Macdonaldisation ».

## Fiche de lecture.

**Fareed ZAKARIA**

***L'avenir de la liberté.***

***La démocratie illibérale ici et ailleurs.***

New-York London

www.norton&company.2003

La liberté et la démocratie vont de pair dans le monde contemporain et les élections libres sont l'expression maximale de la démocratie : combien d'entre nous ne souscriraient pas à des affirmations de cette sorte ? Fareed Zakaria, un Américain d'origine indienne, qui fut dans le passé directeur de publication de *Foreign Affairs* et aujourd'hui rédacteur de *Newsweek International*, dans son livre *L'avenir de la liberté* nous invite à repenser le rapport entre les deux termes, soit en Occident, soit dans d'autres régions de la planète.

« Nous vivons dans un âge démocratique », voilà l'affirmation péremptoire sur laquelle Zakaria ouvre son livre. Dans le monde se déroule un processus de démocratisation qui conduit à *a shift downword*<sup>22</sup>. Mais nous nous trouvons souvent dans des pays en voie de développement ou qui sortent de longues périodes de dictature, devant des régimes démocratiquement élus mais qui abusent de leur pouvoir.

C'est cette sorte de régime que Zakaria définit comme *illiberal democracy*, et sur cette distinction, il construit les concepts clés de son ouvrage. Ce que nous, en Occident, appelons *démocratie* c'est en réalité une *démocratie libérale* « qui ne concerne pas seulement le choix de qui gouvernera ; elle présuppose le règne de la loi, la séparation des pouvoirs, la protection des libertés fondamentales des individus -c'est à dire le libéralisme constitutionnel».

En ce sens, d'après l'auteur, aujourd'hui...« la démocratie est florissante -mais pas la liberté».

La première partie du livre est consacrée à un brillant *excursus* historique, politique et économique sur les rapports entre la démocratie et la liberté. Zakaria argumente que « la liberté est née en Occident d'une série de luttes pour le pouvoir » entre l'Eglise et le pouvoir temporel, entre l'aristocratie terrienne et la monarchie, entre catholiques et protestants, jusqu'à l'arrivée du capitalisme et de la bourgeoisie. L'auteur est, à juste titre, méfiant devant des théories qui cherchent à expliquer le développement différent d'autres parties du monde par de vagues références culturelles basées sur une idée de « la culture comme destinée » : « les crises économiques, la guerre, le leadership politique -toutes ces choses modifient la culture». En même temps, il souligne comment les pays non-occidentaux qui ont le mieux réussi ont été ceux qui ont suivi un chemin similaire à celui des pays occidentaux : « d'abord le capitalisme et le règne de la loi et puis la démocratie ». A côté des pays du

Sud-est asiatique, la Chine est l'exemple le plus macroscopique de réformes économiques qui précèdent, on l'espère, les réformes politiques ; à l'extrémité opposée il y a le cas de la Russie avec son mélange d'élections et d'autoritarisme qui a précédé les réformes économiques.

Zakaria met au premier plan le succès économique comme pré-condition pour parvenir à une démocratie libérale, jusqu'à affirmer que « lorsque les pays deviennent démocratiques à des bas niveaux de développement leur démocratie généralement meurt ».

Mais, habituellement, les pays qui ont de grandes richesses naturelles, en particulier pétrolières (ceux que Zakaria définit comme des *trust fund states*<sup>23</sup> ne produisent ni lois ni règles adéquates pour un développement économique et politique satisfaisant. Ceci parce que « l'argent facile signifie qu'un gouvernement n'a pas besoin de taxer ses citoyens », et par conséquent il n'est pas engagé à leur offrir en échange des services, la responsabilité, la bonne administration, mais en même temps il dispose de ressources plus que suffisantes pour maintenir un contrôle répressif sur la société.

Nous avons devant nous un nœud décisif, celui que Zakaria définit comme « l'exception musulmane » : « le monde arabe, aujourd'hui, est enfermé entre des Etats autocratiques et des sociétés illibérales », une tension qui a pour exutoire et manifestation extrême le terrorisme. Mais l'Islam et l'Occident ont cohabité pendant presque quatorze siècles. Donc, « le véritable problème ne réside pas dans le monde musulman mais dans le Moyen-Orient » et en particulier c'est ce qui s'est produit pendant ces quarante dernières années. Zakaria met en évidence les conséquences de la crise de la tentative socialiste panarabe de Nasser, qui aboutit à l'autoritarisme bureaucratique, à la stagnation économique, au philo-soviétisme, et il conteste les rapports tant de fois établis entre le terrorisme fondamentaliste et la pauvreté -*the problem is wealth, not poverty*- et « s'il y a une grande cause à la montée du fondamentalisme islamique, c'est l'échec total des institutions politiques dans le monde arabe »<sup>24</sup>. Et donc « la clef n'est pas la réforme religieuse mais la réforme politique et économique »<sup>25</sup>.

Cependant, bien « qu'Israël soit devenu la grande excuse pour une bonne partie du monde arabe » il est dans l'intérêt, avant tout, des Etats-Unis de donner une solution décente au conflit israélo-palestinien. Egalement, ce qu'on réussira (ou ne réussira pas) à réaliser en Irak après la guerre et la chute de Saddam est évidemment crucial pour toute la région.

Mais la tension entre démocratie et libéralisme augmente aussi en Occident et pour Zakaria il n'y a pas de pays où ce soit aussi évident qu'aux Etats-Unis, à tel point que « la plupart des Américains ont perdu confiance en leur démocratie »<sup>26</sup>. L'auteur consacre à ce thème la seconde partie du livre.

La critique de Zakaria est une critique impitoyable de celle qu'il définit comme la « démocratisation de la

<sup>23</sup> En anglais dans le texte original. (Ndt.).

<sup>24</sup> *Idem.*

<sup>25</sup> *Idem.*

<sup>26</sup> *Idem.*

<sup>22</sup> Qui conduit « à un déplacement vers le bas » ; en anglais dans le texte italien. (Ndt.).

politique », jusqu'au point de soutenir que « plus un système sera ouvert plus il sera facilement pénétré par l'argent, les lobbyistes et les fanatiques »<sup>27</sup>. Sa critique de fond c'est que « les réformes conçues pour produire la loi de la majorité ont produit la loi de la minorité »<sup>28</sup>. Ceci apparaît surtout dans le déclin des partis politiques (« les partis politiques n'ont pas de grande signification réelle en Amérique aujourd'hui »)<sup>29</sup>, parmi les causes de cette situation l'auteur met en évidence le recours aux primaires, les nouvelles normes introduites pour « la réforme des finances des campagnes » et l'utilisation extensive du referendum (comme le montrerait le cas de la Californie).

Mais le processus de démocratisation a imprégné toute la société américaine, avec deux conséquences de fond : « la première est l'ouverture de nombreuses industries américaines et professions à des agents de l'extérieur et la rupture d'anciennes structures de pouvoir et de contrôle. La seconde, associée à la première, est l'éclipse de la classe des élites qui faisaient fonctionner les institutions -« jusqu'au point de représenter une véritable mort de l'autorité » Zakaria multiplie les exemples : « la dérégulation, la décentralisation et la démocratisation de l'économie » se présente comme un processus inéluctable (mais on pourrait objecter que l'on est en présence plutôt de processus de libéralisation que de démocratisation). Dans le domaine religieux, la « vague démocratique » a déplacé le pouvoir vers des groupes évangéliques qui ont un « appel de masse »<sup>30</sup>. En réalité, les mouvements qui étaient nés pour offrir « une alternative radicale à la culture moderne » semblent aujourd'hui alignés sur la tendance de fond : « le trait essentiel de toutes les sectes chrétiennes de masse prospères et en expansion aujourd'hui c'est qu'elles mettent l'accent sur le choix individuel et les structures démocratiques ». Zakaria réserve d'autres critiques acérées à « la démocratisation de la culture » qui met en évidence « la relation entre démocratisation et marketisation<sup>31</sup> », dans laquelle le principe guide de la « qualité » a été supplanté par celui de la « popularité ».

Mais la critique la plus acerbe -et intéressante pour le lecteur européen- est celle réservée au « suicide des élites » : pendant une bonne partie du vingtième siècle les professionnels formaient une sorte d'aristocratie moderne, assurée dans son statut et soucieuse du bien public et de l'intérêt général !! Aujourd'hui, au contraire, cette classe de médecins, banquiers, avocats, inspecteurs, journalistes qui était l'expression des *WASPS* (*White Anglo-Saxon Protestant*) a été supplantée par « une élite beaucoup plus hétérogène, méritocratique et dynamique » qui, souvent, n'est pas à la hauteur de la précédente dans l'interprétation de son propre rôle dans la société : « les riches et les puissants seront toujours parmi nous. Tout ce que nous pouvons demander c'est qu'ils reconnaissent qu'avec les privilèges il y a aussi des responsabilités ». D'après Zakaria, « le vingtième siècle a été marqué par deux tendances majeures : la régulation du capitalisme et

la dérégulation de la démocratie. Les deux expériences sont allées trop loin »<sup>32</sup>. Et ce n'est pas par hasard que, d'après les sondages, les institutions les plus respectées des Américains soient toutes « non démocratiques » : la Cour suprême, les Forces armées et le Système de la réserve fédérale ; à l'ère de la globalisation, les difficiles décisions qui sont souvent demandées aux gouvernements ne peuvent être prises, suivant notre auteur, qu'en « isolant quelques décideurs des pressions intenses des groupes d'intérêt, des lobbies et des campagnes politiques -c'est à dire des pressions intenses de la démocratie ». Un exemple à figurer dans les manuels est celui de l'indépendance des banques centrales, mais Zakaria cite également l'Organisation mondiale du commerce et l'Union européenne. Le vrai, ou présumé, « déficit démocratique » de l'Union devient une qualité première : « l'Union européenne a été efficace précisément parce qu'elle s'est isolée des pressions politiques ». Les réformes à long terme accomplies en Europe ont été, en grande partie, dues aux choix effectués par l'UE -tandis que lorsqu'on n'a pas réussi à les réaliser, cela a été la faute de la résistance des gouvernements démocratiques des pays membres.

Le livre se termine sur un rappel à « James Madison et son ami fédéraliste »<sup>33</sup> qui « eurent la préscience de reconnaître -en 1789 !- serait empoisonné par un problème, qui dépasserait tous les autres : celui des intérêts spéciaux » et que la réponse de fond se trouvait dans « la délégation du gouvernement ». Zakaria conclut : « il y a quatre vingt ans, Woodrow Wilson fit entrer l'Amérique dans le vingtième siècle avec le défi de rendre le monde sûr pour la démocratie. Alors que nous entrons dans le vingt et unième siècle, notre tâche est de rendre la démocratie sûre pour le monde !!! ».

Nous sommes devant un livre plein d'idées originales et intéressantes, dignes d'être méditées, en particulier quand il analyse le phénomène islamique et le monde arabe. Si d'un côté il risque parfois de déboucher, malgré lui, sur une sorte d'éloge de la technocratie, d'un autre côté on peut le rattacher au filon sociologique de « l'irruption des masses dans l'histoire » (qui a eu, en Tocqueville, son premier et incomparable représentant). On est frappé combien l'Europe pèse de peu de poids dans l'analyse de Zakaria (son étiquette est simplement celle d'une « organisation internationale »), comme acteur possible appelé à collaborer aux processus de réforme invoqués à l'échelle locale ou globale. Mais il paraît plus juste d'imputer cela à la myopie stratégique de beaucoup de gouvernements européens qu'à la plume brillante et cultivée de l'auteur : un autre cas de « suicide des élites » ?

**George LINGBOUR**

**Economiste**

**Fiche de lecture publiée en commun avec *The Federalist Debate***

<sup>27</sup> *Idem.*

<sup>28</sup> *Idem.*

<sup>29</sup> *Idem.*

<sup>30</sup> *Mass appeal.*

<sup>31</sup> *Marketization* : un terme pratique et nouveau. (Ndt.).

<sup>32</sup> En anglais dans le texte. (Ndt.).

<sup>33</sup> Alexander Hamilton. (Ndt.).

**PRESSE FEDERALISTE**

C/o Maison de l'Europe – 12 Rue Président Edouard Herriot – 69002 – Lyon  
Fax 33 – 04 78 08 46 57

**Catalogue de vente par correspondance**

Collection « Textes fédéralistes » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne).

| Titre                                                                                                                                                                                                                  | Année | Pages | Prix € | Exemplaires |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------|-------------|
| Monnaie européenne et Etat fédéral - <b>Mario Albertini (et autres)</b>                                                                                                                                                | 1975  | 202   | 6.10   |             |
| Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier - <b>Lucio Levi</b>                                                                                                                              | 1976  | 136   | 5.80   |             |
| Histoire et conscience révolutionnaire - <b>Francesco Rossolillo</b>                                                                                                                                                   | 1977  | 152   | 5.80   |             |
| L'Etat national - <b>Mario Albertini</b> (Préface de <b>Robert Lafont</b> )                                                                                                                                            | 1978  | 168   | 5.35   |             |
| L'Europe et le mouvement socialiste - <b>Silvio Leonardi</b>                                                                                                                                                           | 1979  | 256   | 6.10   |             |
| L'Europe à la croisée des chemins - <b>Charles André</b> (Préface de <b>Jean-Pierre Cot</b> )                                                                                                                          | 1979  | 319   | 6.10   |             |
| Le tiers-monde et l'unité européenne - <b>Guido Montani</b>                                                                                                                                                            | 1982  | 192   | 8.25   |             |
| L'internationalisme ne suffit pas - <b>Lucio Levi</b>                                                                                                                                                                  | 1984  | 72    | 6.10   |             |
| Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale - <b>Jean-Francis Billion</b> (Préface de <b>Lucio Levi</b> )<br><i>En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)</i> | 1997  | 218   | 12.20  |             |

Cahiers de Ventotene.

Publiés par l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

| Titre                                                                                                                                                        | Année | N° | Pages | Prix € | Exemplaires |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|-------|--------|-------------|
| Le Manifeste de Ventotene. <b>Altiero Spinelli</b> et <b>Ernesto Rossi</b> . - Introduction de <b>Mario Albertini</b> . Interview d' <b>Altiero Spinelli</b> | 1988  | 1  | 72    | 5      |             |
| Trois introductions au fédéralisme. <b>Franco Rossolillo</b> , <b>Lucio Levi</b> et <b>Guido Montani</b> .                                                   | 1989  | 2  | 100   | 5      |             |
| Interviews de <b>Mario Albertini</b> , <b>Francesco Rossolillo</b> et <b>Giovanni Vigo</b> et un essai de <b>Stephen Woodard</b> .                           | 2001  | 3  | 70    | 5      |             |
| Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix. Deux essais, de <b>Mario Albertini</b> , et, de <b>Sergio Pistone</b>                                           | 2001  | 4  | 80    | 5      |             |

Les cahiers de la Constitution fédérale européenne.

| Titre                                                                                                                                                                      | Année | N° | Pages | Prix € | Exemplaires |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|-------|--------|-------------|
| Allocutions prononcées à la manifestation du 7 décembre 2000 à Nice pour une Constitution européenne (Introduction de <b>Martine Méheut</b> - Présidente de l'UEF-France). | 2001  | 1  | 24    | 1.52   |             |
| Qu'est-ce que le gouvernement fédéral - <b>Kenneth C. Wheare</b> .                                                                                                         | 2001  | 2  | 28    | 2.25   |             |
| Pour une Constitution européenne fédérale. Document de travail du <b>Movimento federalista europeo</b>                                                                     | 2001  | 3  | 20    | 1.52   |             |
| Le Fédéraliste - Essais n° XV - <b>Alexander Hamilton</b> .                                                                                                                | 2001  | 4  | 28    | 2.25   |             |
| Les aspects économiques de la fédération - <b>Lionel Robbins</b> .                                                                                                         | 2002  | 5  | 32    | 2.25   |             |
| Qu'est-ce que la fédération - <b>Mario Albertini</b> .                                                                                                                     | 2002  | 6  | 32    | 2.25   |             |

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

| Titre                                | Année | N° | Pages | Prix € | Exemplaires |
|--------------------------------------|-------|----|-------|--------|-------------|
| <b>Albert Einstein</b>               | 2001  | 1  | 22    | 1.52   |             |
| <b>Kenneth C. Wheare</b>             | 2001  | 2  | 28    | 2.25   |             |
| <b>Lionel Robbins</b>                | 2001  | 3  | 30    | 2.25   |             |
| <b>Alexander Hamilton</b>            | 2001  | 4  | 28    | 2.25   |             |
| <b>Lord Lothian</b>                  | 2002  | 5  | 24    | 2.25   |             |
| <b>Emery Reves</b>                   | 2002  | 6  | 20    | 2.25   |             |
| <b>Clarence Streit (sous presse)</b> | 2004  | 7  | ?     | ?      |             |